

MORLAIX
communauté
BRO MONTRoulez

Secrétariat Général
2B voie d'accès au Port
BP 97121
29671 Morlaix cedex
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Compte rendu de la séance du lundi 5 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou.

Date de la convocation : 26 octobre 2018

Thierry Piriou ouvre la séance de Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des conseillers communautaires, puis donne la parole aux différents intervenants et rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Anne-Catherine Lucas

Agnès Le Brun apprécie que la parité soit respectée pour les secrétaires de séance mais chacun apprécierait bien davantage que la parité soit respectée dans le conseil communautaire. Depuis la recomposition du conseil communautaire, les femmes sont malheureusement aux abonnés absents puisque un maire, une adjointe, c'est généralement une femme adjointe qui a sauté. Le nombre de femmes dans tous les conseils communautaires, pas seulement celui-ci, a largement diminué. Seulement 16% des maires sont des femmes, en France. En Tunisie, elles sont 20 % aux récentes élections municipales.

Il y a donc un effort à faire au niveau de la constitution des équipes municipales qui vont briguer les prochaines élections, remarque Thierry Piriou.

À la demande de prise de parole d'un collectif Transports, Thierry Piriou répond qu'il n'en a été informé que par la presse, n'ayant pas reçu directement la demande. Thierry Piriou ne pensait pas donner la parole au collectif, ayant transmis à la presse cet après-midi même un communiqué faisant part des difficultés rencontrées sur la ligne Sud et proposant au terme de l'année d'expérimentation de faire un point sur cette ligne avec le collectif et les maires des communes traversées et de poser au mieux les conditions pour que cette expérimentation soit une réussite. Un certain nombre de pétitionnaires avaient demandé la création de cette ligne. Ils sont assez peu à la fréquenter, mais ce n'est pas une raison pour que ce ne soit pas pertinent. Il faut donc travailler ensemble à la mise en œuvre de différents critères d'évaluation de cette ligne et travailler également, en début d'année, la question de la mobilité en milieu rural. Aujourd'hui la partie urbaine est plutôt desservie, avec des anomalies en début de DSP qui sont corrigées au fur et à mesure. Thierry Piriou n'avait donc pas l'intention de donner la parole au collectif, ce communiqué apportant les réponses aux craintes exprimées. Le conseil communautaire est à l'écoute des citoyens, mais n'est pas censé leur donner la parole à tout instant : les démarches en interne continuent avec les services pour apporter la meilleure réponse possible en matière de transports.

Le représentant du collectif ajoute qu'avant de prévenir la presse, le vendredi 26 octobre à 9h03, une demande de parole a été adressée au service.

Thierry Piriou répond ne pas en avoir été informé, réponse suivie de bruits divers de protestation.

Agnès Le Brun confirme que le conseil est régulièrement sollicité pour des demandes de prise de parole. On l'a ainsi avertie d'une demande de prise de parole par un groupe de jeunes agriculteurs. Or il y a une délibération de convention entre Morlaix Communauté et la Chambre d'Agriculture du Finistère. La demande de prise de parole semble avoir été refusée. Est-ce vraiment le cas ? Si oui, quelle en est la justification ? Agnès Le Brun sait bien qu'on ne peut donner la parole à tous et tout le temps, mais en l'occurrence, du fait de la convention et que les jeunes agriculteurs voudraient aborder brièvement un sujet, elle ne comprend pas la logique qui conduirait à ne pas leur donner la parole (applaudissements dans la salle).

Après ces applaudissements qui vont tout droit à Agnès Le Brun, remarque Thierry Piriou, celui-ci souligne que c'est lui qui reçoit les demandes de prise de parole et les autorise ou non. La prise de parole n'était pas évoquée lors des échanges qu'il a eus avec les jeunes agriculteurs : leur présence était simplement prévue à l'assemblée en tant que public, comme le fait le collectif Transports. La demande de prise de parole est venue quelques jours après, qui s'est faite entendre dans le Landerneau carantécois. Les opposants à ce projet, qui sera évoqué tout à l'heure, se sont manifestés également pour avoir une prise de parole afin de leur répondre. Thierry Piriou précise que ce conseil n'est pas un lieu de justice, ni un tribunal : il n'est pas question qu'il y ait au sein de cette assemblée des oppositions entre deux collectifs qui peuvent s'opposer et être amenés à des discussions d'un niveau d'agressivité difficile à maîtriser. Pour éviter à tous cette problématique, Thierry Piriou ne souhaite pas leur donner la parole, mais veut communiquer sur le sujet.

Thierry Piriou a en effet reçu il y a une dizaine de jours un comité de jeunes agriculteurs représentant particulièrement le Léon carentécois, mais pas seulement, car il y avait aussi des agriculteurs issus des Monts d'Arrée, venus évoquer la difficulté qu'ils rencontrent aujourd'hui en matière de montage de dossiers de nature industrielle dans le monde agricole. Thierry Piriou les a entendus. Cette question est entendue localement, on l'a vu dans la presse, et pose question. C'est une situation complexe autour d'un projet dont les droits d'exploitation et le permis de construire ont été validés. Cependant, aujourd'hui, pour tout projet, existe la règle des contentieux qui a amené un groupe de personnes probablement issues de Carantec, probablement des riverains proches, mais aussi des gens qui se posent la question environnementale d'une installation agricole importante sur un terrain qui paraît être sensible, à se positionner. Tout porteur de projet, en dépit de l'obtention de toutes les autorisations, doit s'attendre à subir des contentieux qui malheureusement prennent du temps pour être réglés et peuvent mettre à mal la réalisation d'un projet qui pourrait trouver sa place. Le porteur de projet est un jeune agriculteur de Carantec qui pour les besoins de développement et de pérennité de son entreprise souhaitait mettre en place un dispositif de cette nature, qui répond à la réglementation. Thierry Piriou ne se pose donc aucunement la question de sa légitimité. Mais pas davantage celle de la légitimité des riverains qui se sentent capables de porter un contentieux. Thierry Piriou pense que la justice sera saisie, et qu'elle devra apporter des réponses à cela. Le problème n'est ni le contentieux, ni sa nature, mais le traitement de ces contentieux. Au travers de ses différentes compétences, dont sa compétence économique, Morlaix Communauté reconnaît tout à fait que le volet agricole est un pan important de son économie locale, et que le projet porté y correspond ; Morlaix Communauté est également compétente en matière d'environnement. La collectivité est donc en observation de ce qui se passe. Thierry Piriou n'a pas d'avis particulier, mais le traitement d'un contentieux de cette nature met à mal un projet, ce qu'il regrette terriblement. Il regrette terriblement qu'un projet industriel, quel qu'il soit, (agricole aujourd'hui) puisse être mis à mal par la durée de traitement des contentieux, dont on sait qu'elle peut durer des années. Le jeune agriculteur, qui a quitté la salle, peut ainsi voir son projet abandonné du fait d'un contentieux qui amène un déroulé faisant qu'au fil du temps le projet initial n'est plus conforme au moment où l'autorisation peut être validée. Thierry Piriou pense que ses propos ne correspondent pas aux attentes des jeunes agriculteurs, car ils ont quitté la salle. Thierry Piriou, en tant que Président (et non en tant qu'assemblée communautaire) et ex-VP à l'économie, exprime sa crainte de voir aujourd'hui des contentieux sur le secteur agricole, demain sur les secteurs industriel, commercial, qui mettront à mal l'investissement sur ce territoire, des investissements qui portent le projet de territoire.

Guy Pennec, en qualité de maire de Plourin-lès-Morlaix, prend acte de la volonté du Président de travailler avec les maires et le collectif. Maintenant, il faudrait un calendrier et des dates. En tant que maire, il y va de sa responsabilité d'avoir mis en place un transport pas tout à fait légal. Les élus trouveraient désagréable d'avoir au prochain budget communal leur propre transport à financer. Ce serait illégal et le Préfet retoquerait. Mais le conseil municipal est prêt à le faire car la question de la mobilité fait que ce sujet va devenir en enjeu majeur dans les années à venir, surtout en milieu rural. Même si Plourin-lès-Morlaix est une commune classée urbaine, elle est rurale pour les trois-quarts de son territoire, c'est important, comme pour les communes du sud. Le collectif a trouvé sa légitimité d'intervention. Le transport pilote à titre d'essai mis par la commune a prouvé qu'il y avait une demande très forte, que la commune n'arrivait même pas à suivre. Quant aux tarifs, les usagers sont prêts à payer car la mobilité coûte très cher et l'accès aux services centraux de la ville est grandement facilité. Guy Pennec pense qu'en qualité de Président, Thierry Piriou pourrait solliciter le délégué Kéolis, qui a le laboratoire expérimental du transport en Europe sur la ville de Lyon, et qui pourrait tirer un petit peu de son résultat net et de son budget R&D un travail d'accompagnement sur la mobilité rurale. Mais ce que les élus communaux attendent, c'est un calendrier et des dates, car il est plus que temps de se mettre au travail (applaudissements dans la salle).

Thierry Piriou répète qu'il est prévu d'effectuer avant la fin de l'année une évaluation et un bilan tirés de l'expérimentation et dans la foulée de cette expérimentation il sera probablement apporté des modifications. Au-delà de cela, Thierry Piriou va redemander de travailler sur la mobilité en milieu rural car il est nécessaire de le faire. Thierry Piriou remercie Guy Pennec d'avoir en quelques instants évoqué des pistes très importantes qui seront mises à profit dans un groupe de travail.

Christian Le Manach rappelle qu'il existe deux ou trois communes où n'existe aucune desserte : que l'on pense d'abord à ces communes là avant d'améliorer ce qui existe déjà ! Il rappelle également que le budget général abonde à hauteur de 1 million d'euros le déficit du budget transports.

Il faut donc être attentif aux dépenses, confirme Thierry Piriou, mais la communauté doit être capable d'apporter des solutions avec des réponses peu coûteuses. La renégociation de la DSP a fait réapparaître des questions de transports un peu endormies. Aujourd'hui, après le peu de temps qui s'est passé entre la mise en œuvre de la DSP et la fin de l'année, il faut se poser les vraies questions et développer une réponse à ces mobilités en secteur rural courant 2019.

Yvon Le Cousse rappelle que le projet de territoire est fondé sur des centralités (de ville, de bourgs) et pour être cohérent ce projet doit résonner non pas sur des centralités d'une commune seule, isolée, mais sur des réseaux de centralités. Pour définir les bons réseaux de centralité, il est important de définir différentes fonctions que doivent exercer chacune de ces centralités en faisant une analyse de leurs différents bassins, ce qui n'a peut-être pas été fait. C'est autour d'une analyse approfondie de ce type qu'on pourra définir l'évolution de ce schéma fatalement fondé sur l'expérimentation. Il faudra donc bien travailler les modalités de l'évaluation, en concertation avec les usagers, pour bien définir aussi quelque chose de très importants : les besoins ressentis et les besoins réels.

Agnès Le Brun souscrit pleinement à ces propos. C'est un souci majeur qui existe depuis un moment et exige en effet de distinguer entre le ressenti et l'effectif, car des constats qui montraient l'importance d'une évaluation objective ont déjà été faits. C'est pour cette raison qu'une question orale a été déposée et sera lue en fin de conseil communautaire par Mme Christiane Léon.

Ismaël Dupont remarque que pour que l'expérimentation soit réellement probante, il faut que la nouvelle desserte de bus proposée ait des trajets suffisamment fréquents, qui n'obligent pas par exemple à attendre trois ou quatre heures à Morlaix pour rentrer sur Plourin-lès-Morlaix, et que l'on propose aussi des trajets fréquents les jours d'utilisation plus importante, en l'occurrence les samedis. C'est très facile d'enterrer une expérimentation si les moyens proposés ne sont pas à la hauteur des besoins potentiels, et par ailleurs il faut un certain temps avant que la ligne de bus soit connue et rentre dans les mœurs. Il faut donc être attentifs aux détails de l'expérimentation. Il y a tout un travail à faire avec Kéolis. Ismaël Dupont pense qu'en matière de transports, on ne peut réfléchir de façon comptable, car les critères comptables, les familles les vivent aussi avec notamment l'augmentation des prix du carburant, et le coût que représente le fait d'avoir une ou deux voitures, parce qu'il faut aussi penser à la mobilité des jeunes, des personnes âgées, et au droit d'accès au service. Quand on désertifie les bourgs ruraux de leurs commerces, de leur pharmacie, de leurs professions médicales, c'est tout à fait indispensable que tout un chacun, installé dans ces bourgs ruraux à 10 ou 20 km de Morlaix, puisse avoir accès à la ville. C'est un bénéfice réciproque, aussi bien pour le maintien des services dans Morlaix que pour les habitants des bourgs ruraux ; il ne faut pas opposer les uns aux autres. Quand la DSP a été renouvelée, c'était l'occasion d'avoir un plan de transports en commun périurbains ambitieux. Ismaël Dupont regrette que la communauté ait un peu raté le coche à ce moment là, il y a deux ans. Il va y avoir une renégociation du contrat de DSP avec Kéolis : c'est dès maintenant qu'il faut se pencher sur un plan de transports en commun périurbain ambitieux qui garantisse vraiment cet objectif de mobilité sur l'ensemble du territoire (applaudissements dans la salle).

Thierry Desmarres estime qu'outre les lignes de bus à ajuster, il ne faut pas non plus lésiner sur les systèmes complémentaires. On est dans un habitat diffus, il n'y aura jamais de système de bus parfait. Il est temps d'expérimenter les « stop pouce ». Les déplacements en voiture sont à 85 % en solo : il y a de quoi prendre des passagers. Tout cela est à mettre en place.

Thierry Piriou approuve : c'est pourquoi il ne parle pas de transports mais de mobilité.

Nathalie Bernard revient sur les propos d'Ismaël Dupont : il faut en effet laisser du temps à l'expérimentation. Les deux lignes expérimentales sur le sud du territoire sont toutes nouvelles. C'est pourquoi il a été souhaité tirer le bilan de l'expérimentation après la rentrée. Ce travail d'évaluation n'a pas été commencé avec Kéolis, à qui il a simplement été demandé pour le moment les chiffres bruts. Il faut effectivement affiner la façon dont l'expérimentation sera évaluée. Malgré tout, en désaccord pour cela avec Ismaël Dupont, Nathalie Bernard ne peut oublier le coût ramené au voyage de l'expérimentation. Au-delà de l'expérimentation, comme le propose Thierry Desmarres, il sera présenté des solutions de mobilité durable : covoiturage, réseau pouce. Des expérimentations se mettent en place, y compris avec le Pays de Morlaix, qui seront prochainement présentées à l'assemblée. Il faut en effet leur donner un peu de durée.

Délibération D18-177

Objet : Installation d'un conseiller communautaire

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Penneec **Morlaix** : Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouezoc'h** : Yves Moisan par Nicole Moulut

Considérant la démission de Serge Le Pinvidic de ses fonctions de conseiller communautaire, acceptée par le préfet selon son courrier du 22 octobre 2018,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Martin-des-Champs du 29 août 2018,

Il est procédé à l'installation de Monsieur Marc Rousic, en tant que conseiller communautaire titulaire.

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette installation.

Après les félicitations de Thierry Piriou, Agnès Le Brun félicite également Marc Rouzic et veut savoir si la délégation de Serge Le Pinvidic a été réaffectée, et à qui.

Comme les élus devraient le savoir, lors de la démission d'un conseiller, communautaire ou municipale, les délégations reviennent au président, explique Thierry Piriou. Pour l'instant, la présidence assure donc les fonctions des finances. Thierry Piriou pense proposer au Conseil de Communautaire du 17 décembre 2018, l'élection d'une personne en charge des finances.

Délibération D18-178

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation (Article L 5211-10 du CGCT)

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande

Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal
Plourin-lès-Morlaix : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** :
 Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-**
Sève : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre
 Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Penneç **Morlaix** :
 Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, Sarah Noll à Véronique
 Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouezoc'h** : Yves Moisan par
 Nicole Moulut

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités
 territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le
 Bureau, en application de la délibération D17-254 de délégation du Conseil de Communauté.

Attributions exercées par le Président

A18-179	Opération de 12 logements, située Lotissement Ty Fourn à Henvic.
A18-180	Opération de 7 logements, située Penn Ar Park à Saint-Thégonnec Loc-Éguiner réalisée par Armorique Habitat.
A18-181	Marché de réhabilitation des anciens bâtiments Orange n°2 et 3 - Quartier de la Gare à Morlaix - Travaux de désamiantage
A18-182 à 210 A18-218 A18-219	Attributions de subventions à des propriétaires occupants au titre des aides à l'amélioration de l'habitat
A18-211 à 217	Attributions de subventions portant sur le logement conventionné sans travaux
A18-220	Exercice du droit de préemption urbain - Ker Ar Big à Taulé
A18-221 A18-222 A18-224 à 227	Attributions de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif
A18-223	Avenant n°15 au programme d'actions de l'habitat privé
A18-261	Marché de travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable Le Pillon-Le Tronc à Plourin-lès-Morlaix
A18-262	Marché de réalisation d'une évaluation de la continuité écologique au droit de l'écluse et du mur-barrage, et définition des actions à entreprendre pour sa restauration

Attributions exercées par le Bureau communautaire

Séance du 17 septembre 2018

B18-083	Attribution d'une subvention à Addeski
B18-084	Acquisition d'un local à la Manufacture
B18-085	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 10 logements locatifs sociaux, située lotissement de Kerbriand à Plouigneau
B18-086	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 2 logements locatifs sociaux, située allée Saint-François à Saint-Martin-des- Champs
B18-087	Engagements de commande pour l'achat d'un bus hybride et d'un bus de gabarit réduit

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

Délibération D18-179

Objet : Schéma de référence pour le site portuaire de Primel-Le Diben

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Penneec **Morlaix** : Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Conformément à la priorité n°9 du projet de territoire Trajectoire 2025, et afin de répondre à la priorité que constitue le développement du port de Primel, Morlaix Communauté a souhaité réaliser un schéma d'orientation du site portuaire visant à identifier les usages et à définir les services à apporter aux usagers actuels et futurs du port de Primel - Le Diben, en lien avec les facteurs d'attractivités du site.

Une démarche de co-construction s'appuyant sur mobilisation active des acteurs du site a permis de structurer les principes programmatiques d'un projet d'évolution du site et de ses activités puis d'arrêter un scénario d'avenir partagé. Ce « socle » se compose de trois volets majeurs :

- ✓ une approche centrée sur les usages et activités actuelles et potentielles et la valorisation de leurs complémentarités. Le projet confirme la place de l'ensemble des activités économiques liées à la mer, et les utilise au profit d'un projet plus large de valorisation et de renforcement de l'attractivité du site. Il intègre des inconnues importantes dans l'évolution des activités au travers de solutions polyvalentes et susceptibles d'évoluer dans leur affectation ;
- ✓ une logique de positionnement territorial et de "reconquête". Le projet s'inscrit de manière affirmée dans une dynamique pro-active visant à renforcer les activités actuelles, les diversifier et plus largement renforcer l'attractivité du site. Il vise donc à repositionner le site sur une dynamique de développement et d'innovation, et ambitionne à replacer le Diben dans une position qu'il a connu par le passé, en tant que lieu d'innovation positionné sur les courants porteurs ;
- ✓ un rôle aux différentes échelles du territoire. Par le projet global, il parvient à s'inscrire dans l'offre récréative et touristique communautaire en devenant un nouveau lieu d'attractivité. Il vient également jouer un rôle renforcé dans les dynamiques autour des nouvelles filières maritimes, à l'échelle de la démarche technopolitaine et plus vraisemblablement à l'échelle régionale. Sur les activités maritimes plus classiques, le projet s'inscrit dans une logique d'amélioration de l'offre actuelle, en complément des ports structurants voisins qui continuent à apporter des services complémentaires. Enfin, le projet s'inscrit dans un contexte local d'embellissement du cadre de vie et de renforcement de son animation.

Sur ce socle, un projet de référence a été bâti autour de trois axes majeurs :

- ✓ les services portuaires et l'accueil des clients. Le projet prévoit un programme complet d'amélioration de la qualité du service et des conditions d'accueil pour les différentes clientèles et usagers concernés ;

- ✓ la consolidation, le développement et la diversification des activités économiques maritimes. Le projet se positionne dans une logique de maintien et de consolidation des différentes activités économiques actuelles et prévoit les conditions d'un développement et d'une diversification des activités économiques en lien avec la mer ;
- ✓ la qualification et la valorisation du site, et le renforcement de son attractivité. Le projet s'inscrit dans une dimension urbaine, architecturale et paysagère forte, à la fois pour préserver et valoriser le patrimoine naturel extraordinaire de l'anse du Diben, améliorer le cadre de vie et l'attractivité générale du site pour tous les usagers, et améliorer les modalités de pratique des activités récréatives.

Ces axes majeurs sont déclinés par sites et par activités comme suit :

- ✓ renforcer la vocation actuelle des zones et des pôles structurants :
 - un nouveau pôle actif et animé s'affirme sur le terre-plein nord, qui concentre l'offre à destination des différentes clientèles et usagers du port. Son volet maritime et nautique propose un projet de base combinant réhabilitation et sécurisation des ouvrages existants, mise en œuvre de services innovants et réponses aux exigences environnementales. Un volet terrestre déclinant les aménagements prévus sur le terre-plein conforte les activités de pêche et de mareyage tout en les reliant aux activités touristiques, au sein d'un espace apaisé et requalifié ;
 - le terre-plein des Grands Viviers est confirmé dans son potentiel de développement autour des activités maritimes, par le maintien de la totalité de ses capacités productives et une intégration urbaine et paysagère améliorée ;
 - le fond de l'anse est réaménagé dans une logique de valorisation de l'existant et d'affirmation de son rôle d'entrée de site pour le Diben. Avec un enjeu central de sécurisation, les aménagements proposés concourent à la mise en scène de l'arrivée au Diben, en donnant à voir l'Anse et en ouvrant les vues, tout en mettant en avant ses éléments identitaires et patrimoniaux.
- ✓ organiser les liaisons et les connexions entre l'ensemble de ces points d'intérêts et zones de concentration des activités. Deux grands enjeux se détachent :
 - sécuriser les modes doux sur les rues de Pen Art Part et de l'Abbesse, par le réaménagement du profil de la route de l'Abbesse afin de diminuer les vitesses pratiquées et faciliter l'usage de tous. Des créations de traversées piétonnes plus en adéquation avec les usages pratiqués sont envisagées.
 - faire le tour du fond de l'anse, en créant une continuité piétonne entre le fond d'anse et Rhun Predou voire Tregastel par la création d'une estacade en bordure de l'anse ainsi que l'aménagement de la RD 46. Ce tour de l'anse sera accompagné par la mise en valeur des chemins existants par un balisage unifié sur l'anse mettant en exergue les liens entre les « quartiers » autour de l'anse et avec Plougasnou, en cohérence avec les autres secteurs du territoire ;
- ✓ mettre en valeur les points d'intérêt "secondaires" tels que les pointes, l'anse de Tregastel et la plage de Primel, Rhun Pridou, Milaudren, le village du Diben, Port Blanc... ;
- ✓ développer des actions immatérielles d'accompagnement. Permettre au Diben de devenir une destination, promouvoir et communiquer autour du schéma, renouveler la relation à l'utilisateur et maintenir une dynamique collective par une gouvernance adaptée sont autant de conditions de réussite du schéma qui nécessiteront la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Les grands principes de ce projet de référence guideront l'action publique pour la mise en œuvre des aménagements et services sur ce site. Il sera préalablement décliné en plan d'actions opérationnel identifiant les actions à réaliser et les partenariats privilégiés.

Le projet de référence exhaustif et la carte présentant les principaux secteurs d'intervention ont été annexés.

Vu la priorité n°9 du projet de territoire Trajectoire 2025,

Vu la délibération D16-159 du 4 juillet 2016 du Conseil de Communauté, relative à la réorientation des principes d'aménagement du site portuaire de Primel – Le Diben,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 16 octobre 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le projet de référence pour le site portuaire de Primel – Le Diben.

Claude Poder rappelle dans sa présentation qu'environ 240 personnes ont participé aux trois ateliers de co-construction du projet, très bien suivis et animés par Pierre Legendre, service Mer et Littoral et Adrien Sanquer, du cabinet Wiinch. Il cite la liste des partenaires de ces ateliers, présents depuis juillet 2017(entreprises, associations, institutionnels, collectivités...).

Pierre Legendre présente la méthode de travail utilisée dans les ateliers. Premier atelier consacré à la vision du port du Diben d'hier et d'aujourd'hui, identification des forces et faiblesses du site. Deuxième atelier : imaginer le Diben en 2040, selon plusieurs scénarios fictifs. Troisième atelier : les scénarios d'avenir, les fondamentaux, le socle du projet. S'y sont ajoutés deux ateliers complémentaires pour travailler les grands principes de développement du projet, par activité et par site, en veillant à la cohérence du tout.

Adrien Sanquer, chef de projet du groupement Wiinch, évoque son équipe de travail et présente les grands principes du projet. C'est un document amené à vivre et être actualisé.

Thierry Piriou remercie les présentateurs pour le travail effectué et sa présentation, salue la démarche de concertation mise en œuvre pour ce projet dont l'attractivité ira au-delà du monde maritime pour toucher l'ensemble du territoire. Il rentre parfaitement dans le projet de territoire, en matière d'identification. Il va falloir maintenant mener ce projet à terme. Tout ne se fera pas en même temps. Il va falloir travailler un planning, des échéances, des secteurs à privilégier plus que d'autres. La loi Littoral impose des contraintes à travailler avec les services de l'État.

Nathalie Bernard exprime ses remerciements au service et à Adrien Sanquer et son équipe pour ce un travail de longue haleine qui aboutit enfin. Le schéma présenté fait envie : il est cohérent, global, évolutif ; il traduit vraiment les besoins de l'ensemble des usagers. Les personnes présentes dans les ateliers n'ont maintenant qu'une envie : que cela se concrétise. Nathalie Bernard remercie Claude Poder et l'ensemble des services pour la concertation mise en œuvre dans ce dossier. Cela a apaisé les tensions de ce sujet qui a été très polémique, tant en conseil communautaire qu'à Plougasnou. Toutes les parties prenantes ont pu s'exprimer. Tout le monde a apporté sa pierre à l'édifice. Les uns et les autres se sont écoutés. Le pari pas facile de mettre tout le monde autour de la table a été réussi, autour d'un même objectif de co-construction de ce schéma. Nathalie Bernard, qui n'a pour le moment que des retours positifs de ce travail, remercie Morlaix Communauté pour son engagement et le travail fait. Elle souligne le côté pragmatique du dossier, parti des besoins et de ce qui existe déjà : sans les investissements sur le quai, inutile en effet de travailler sur le reste. Pérenniser cet outil qui existe malgré tout était bien la première chose à faire. Le schéma présente aussi l'intérêt de l'expérimentation, par exemple des expérimentations de services qui pourront être engagées très rapidement et donneront un signe fort à la population. Comme l'a remarqué Adrien Sanquer, Morlaix Communauté ne pourra pas tout faire, d'autres partenaires rentrent en jeu sur ce schéma. Et Nathalie Bernard, au nom de l'ensemble des élus de la commune assure que bien sûr Plougasnou prendra toute sa part dans les investissements nécessaires, notamment sur l'aménagement et la voirie.

Thierry Piriou remercie Nathalie Bernard pour cet engagement : il est très important pour Morlaix Communauté de savoir qu'elle est accompagnée par les communes pour lesquelles elle exerce ses compétences.

Solange Creignou retient de cette présentation trois éléments forts :

- ✓ la co-construction du projet - le comité de pilotage a su écouter tous les acteurs économiques, les associations environnementales, les usagers, les élus... - qui donne au projet une chance d'aboutir et de fonctionner ; c'est indispensable si l'on ne veut pas avoir de déboires par la suite
- ✓ c'est un projet qui tient compte des différents usages, non pas plaisanciers ou pêcheurs, mais plaisanciers et pêcheurs ; les bateaux de passage pour une nuit trouveront des services de qualité ; c'est un projet pour les habitants du Diben, pour ceux de Plougasnou et ceux de Morlaix Communauté ; il donne une valeur touristique au site et le valorise
- ✓ c'est un projet s'inscrit parfaitement dans son environnement : il ne défigure pas l'anse du Diben, mais au contraire la valorise.

La conjonction de ces trois éléments forts en fait un projet d'avenir qui valorisera le territoire tout entier, au-delà de Plougasnou et du Trégor. Mme Creignou salue le travail effectué par Claude Poder, son équipe, les services, le cabinet et toutes les personnes qui ont participé aux différents ateliers.

Thierry Piriou remercie pour ces appréciations très positives du travail effectué par Morlaix Communauté.

Joëlle Huon salue la diplomatie de Claude Poder : sans les moments passés à discuter avec les associations et certains partenaires, on n'en serait peut-être pas là, car cela a été assez compliqué. Joëlle Huon a participé à certains ateliers et ce n'était pas toujours simple. Pour Joëlle Huon, c'est le port de l'avenir : il va être acceptable au niveau environnemental, acceptable par la société, et en plus va permettre à tous les acteurs d'y vivre, d'y travailler, tout en mettant en valeur un beau patrimoine. Joëlle Huon félicite donc tous les intervenants, avec un focus particulier sur Claude Poder, qui a été très patient.

Ismaël Dupont remarque qu'une fois n'est pas coutume : il ne mettra pas de voix dissonante à ce concert de louanges. Il y a eu un vrai changement de paradigme par rapport au projet voté en conseil communautaire au début des années 2000. On n'est pas sur le pré-supposé de développement de la plaisance ou de la solution miracle d'un port à flot qui amènera de l'investissement immobilier. Les constats sont les mêmes : décrochage entre le Nord et le Sud-Bretagne, avec un Sud-Bretagne beaucoup plus attractif sur les plans touristiques, démographiques, économiques, et un déséquilibre aussi entre le côté léonard et le côté trégorrois de la baie de Morlaix, sensible aussi du fait du développement de la zone de Roscoff. Mais là on a un projet qui respecte l'originalité de la côte trégorroise et de ce qui fait son charme, qui respecte le paysage, les fonds marins, la biodiversité ; un projet pragmatique et réaliste, car on fait le constat que l'activité de plaisance subit aujourd'hui une crise. Beaucoup d'indicateurs permettaient de le pressentir au début des années 2000, et beaucoup de ports de plaisance construits récemment ne sont pas complètement remplis. Il y a aussi la capacité financière des personnes pouvant accéder aux loisirs nautiques. Ismaël Dupont trouve très intéressant de penser la polyvalence du site, entre les activités de pêche, les activités industrielles, les activités de plaisance, et de parier sur un développement indéfini, le tourisme, les usages des habitants de Plougasnou et de la région de Morlaix. Évidemment, il y a un investissement important, mais aussi un enjeu à assurer le rattrapage de la zone trégorroise de la communauté. C'est une région magnifique, avec une côte exceptionnelle, insuffisamment valorisée. Et favoriser le dynamisme de ce secteur peut porter l'ensemble de la communauté.

Pour Thierry Desmarres, il s'agit là du tome 2 ou tome 3 de l'histoire du port du Diben. C'est le réveil de la belle endormie. Il remercie pour le travail fait et apprécie qu'il n'y ait pas de brutalité dans les aménagements de ce projet. Le site a bénéficié d'une approche élargie, globale, légère. Quand les choses se passent bien, autant manifester sa satisfaction.

Marc Madec estime que créer ici un terminal est tout à fait compatible avec le SCoT. C'est quelque chose qui manquait. On a là un point fort qui permettra tourisme, économie. Il faut continuer en étant capable de réfléchir à terme sur un axe Nord-Sud de ce secteur. On crée un focus sur la partie Plougasnou, il faut être capable de faire quelque chose irriguant le territoire sur l'est, qui irait de Plougonven à Plougasnou, en passant par Plouigneau, la partie ignacienne est très importante dans ce secteur là, au croisement de l'axe Est-Ouest. On tient également compte dans ce projet d'une réalité économique et d'une réalité territoriale au niveau du Pays de Morlaix. A contrario de ce qui a été fait parfois sur certaines actions, là on donne de bons signes concernant une relation très forte avec d'autres partenaires, que ce soit Landivisiau ou Saint-Pol-de-Léon. On a là l'opportunité de redire qu'il faut travailler à un SCoT de pays. C'est obligatoire, au regard des enjeux que l'on voit arriver que ce soit par l'Est ou par l'Ouest de notre territoire. Par ce point d'avancée sur le secteur trégorrois, on donne un signe fort pour cela.

Thierry Piriou rappelle qu'un projet de pays est en cours d'élaboration au Pays de Morlaix, qui amènera inévitablement, à un moment, à un SCoT.

Anne-Catherine Lucas, tout à fait séduite par ce qui a été présenté, estime qu'il s'agit d'un projet à taille humaine, non pharaonique, à l'image des Trégorrois : simple, pratique et percutant. Il ne faut pas louper ce développement ni le laisser passer, car il est important pour ce petit bout du Trégor.

François Giroto n'a pas participé à ce projet mais l'a suivi de près puisque Claude Poder et Pierre Legendre faisaient part de son évolution en réunion hebdomadaire. Il y a eu des périodes d'enthousiasme, d'autres un peu moins, mais toujours le même élan pour avancer. Ce projet d'animation du secteur du Diben est un enjeu majeur pour le développement de la commune et du territoire. Tel qu'il est présenté, il crée une véritable dynamique qui renforcera l'attractivité par le biais du développement touristique, des activités professionnelles et de loisirs liées à la mer et la mise en valeur des paysages par des liaisons douces en fond de mer. En matière d'habitat, on constate ces dernières années une augmentation importante des demandes de logement à Plougasnou pour satisfaire les besoins des familles qui souhaitent s'y installer, ce qui démontre le pouvoir de séduction de cette commune pour de nouveaux

résidents. La concrétisation du projet d'aménagement du port du Diben accentuera encore l'attractivité résidentielle, avec un impact positif sur la démographie.

Yvon Le Cousse trouve ce projet fondamental pour le territoire, car il a quatre qualités :

- ✓ on voit que ce qui sera le plus coûteux, c'est le caractère portuaire du site ; c'est quelque chose d'incontournable auquel il faudra s'attacher en priorité
- ✓ ce port du Diben sera une centralité (sujet évoqué un peu plus haut et repris par Marc Madec à propos du SCoT), avec des fonctions maritimes et touristiques spécifiques à ce territoire, qui trouvent là un point d'ancrage essentiel pour le littoral trégorrois
- ✓ c'est un projet qui laisse totalement libre le champ des possibles à l'avenir, ce qui est assez rare, sur l'évolution des activités et des modes de vie
- ✓ il y a en effet la loi Littoral, mais ce projet est totalement neutre au point de vue impact d'aménagement ; l'impact est zéro sur l'espace, puisque l'ensemble des éléments est soit déjà en place, soit complètement réversible.

Agnès Le Brun apprécie la qualité du projet, dans lequel on retrouve l'humilité et l'ambition du Trégor, chose tout à fait intéressante en terme de définition et d'adéquation. Si la loi Littoral se dresse face à ce projet, il rencontrera de grosses difficultés. Agnès Le Brun voulait à ce propos donner l'aboutissement en commission mixte paritaire (arbitre entre le Sénat et l'Assemblée) le 18 septembre sur un projet d'amendement et de loi porté au départ par le sénateur Bizet de la Manche et la sénatrice Herviaux du Morbihan, et dans sa deuxième mouture, par le rapporteur de la loi Michel Vaspard, sénateur costarmoricain. Et il a obtenu gain de cause sur un certain nombre de choses que Agnès Le Brun ne va pas décrire ici. Elle est au courant parce que ça l'intéresse et parce qu'à l'Association des Maires de France, les élus ont travaillé en étroite collaboration. Le point qui concerne le projet, c'est précisément l'engagement du gouvernement à produire une circulaire permettant de débloquer les dossiers bloqués ou de laisser faire les équipements techniques en proximité de rivage, notamment les équipements portuaires, les extensions d'écoles de voile et ce type de projet systématiquement retoqués par les exigences de la loi Littoral telle qu'elle était rédigée avant cette commission mixte paritaire. C'est la possibilité pour des équipements techniques en proximité de littoral de se développer soit parce que ce sont des extensions, soit parce que ce sont de nouveaux équipements. C'est un alignement de planètes favorable à ce projet, et la seule vigilance à avoir, c'est de commencer maintenant.

Yves Moisan estime que ce projet humble et ambitieux correspond le mieux à ce qu'est le Trégor aujourd'hui et à ce qu'il doit être demain. Yves Moisan a eu la chance de participer à deux ateliers et confirme que les gens n'avaient pas l'habitude de se parler et ont communiqué de manière sans doute apaisée. Il salue la qualité des services et des intervenants qui ont permis ce dialogue. On évoque la loi Littoral et ses vicissitudes connues des maires de communes littorales. La jurisprudence a changé mais ne garantit pas de tout. À partir du moment où il s'agit d'un projet concerté avec l'ensemble des acteurs de ce territoire, il doit se réaliser. Il y a des choses nécessaires, ambitieuses, dont certaines pouvant être réalisées assez rapidement. Yves Moisan souhaite que ce vote soit unanime. Il se permet de le demander car ce projet a besoin d'être porté. Il est l'incarnation d'une concertation ouverte, volontaire, et si l'on veut le mettre en œuvre demain, un vote fort et unanime de l'assemblée doit compter.

Après ces propos encourageants démontrant une volonté collective de faire aboutir ce projet qui deviendra un phare de territoire, Thierry Piriou propose d'approuver ce projet par un vote à main levée.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Thierry Piriou remercie une fois de plus les services, les élus et le bureau d'étude qui ont accompagné le projet.

Claude Poder est très ému car il ne s'attendait pas à un tel vote. Agnès Le Brun disait tout à l'heure que l'histoire commence maintenant. Tout le monde est content sauf Pierre Legendre et Adrien Sanquer, plaisante Claude Poder, qui ont beaucoup de travail devant eux. Claude Poder remercie l'assemblée qui l'a applaudit.

Délibération D18-180

Objet : Approbation du PLU de la commune de Plougonven

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwennolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Par délibération du 20 novembre 2014, le conseil municipal de Plougonven a prescrit la révision générale de son PLU (plan local d'urbanisme) approuvé en 2003, en vue d'élaborer un nouveau PLU couvrant l'ensemble du territoire communal.

Suite à la prise de compétence « *PLU, document en tenant lieu et carte communale* » le 1^{er} décembre 2015, Morlaix Communauté a décidé par délibération du 29 février 2016 de poursuivre et d'achever la procédure initiée par la commune.

Les orientations générales du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) ont été débattues en conseil municipal les 7 juillet et 29 septembre 2016, et en Conseil de Communauté le 14 novembre 2016.

Lors de la séance du 5 février 2018, le Conseil de Communauté a tiré le bilan de la concertation et a décidé d'arrêter le projet de PLU qui, ainsi arrêté, a été soumis pour avis aux personnes publiques associées et à l'autorité environnementale, ainsi qu'à enquête publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-21 du Code de l'urbanisme, le PLU a été modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Ces modifications ainsi que le projet de PLU prêt à être approuvé sont exposés lors de la présente séance du Conseil de Communauté et ci-annexés.

Le projet de PLU et la synthèse des modifications apportées au PLU arrêté sont annexés à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-21 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal de Plougonven du 20 novembre 2014 ayant prescrit la révision du PLU et défini les modalités de concertation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté, par lequel Morlaix Communauté est devenue compétente en matière de « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la délibération du conseil municipal de Plougonven du 17 décembre 2015 ayant donné son accord pour l'achèvement de la procédure par Morlaix Communauté ;

Vu la délibération D16-030 du 29 février 2016 par laquelle le Conseil de Communauté a décidé de poursuivre et d'achever la procédure ;

Vu le débat qui s'est tenu au sein du Conseil de Communauté lors de sa séance du 14 novembre 2016, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu la délibération D18-024 du 5 février 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'ensemble des avis des services de l'État, de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées sur le PLU arrêté ;

Vu l'arrêté AR18-022 du 22 mai 2018 par lequel le Président a prescrit une enquête publique unique relative à la révision du PLU, au zonage d'assainissement des eaux usées et aux périmètres délimités des abords de la commune de Plougonven ;

Vu l'enquête publique sur le projet de PLU qui s'est déroulée du 11 juin au 13 juillet 2018 inclus et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 16 octobre 2018 ;

Vu les éléments présentés lors de la conférence intercommunale des Maires du 15 octobre 2018 ;

Considérant que les remarques issues des avis des personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique justifient quelques adaptations mineures du projet de PLU, exposées dans le tableau ci-annexé listant les modifications que la collectivité entend apporter au projet de PLU arrêté pour tenir compte de ces observations ;

Considérant que les modifications du projet de PLU arrêté ne remettent pas en cause son économie générale ;

Considérant que le PLU, tel que présenté au Conseil de Communauté, est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme ;

Considérant que, conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Morlaix Communauté et à la mairie de Plougonven pendant un mois. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

Considérant que le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Plougonven et au siège de Morlaix Communauté, ainsi qu'en Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les modifications du projet de PLU, telles que présentées et annexées à la présente délibération,**
- **d'approuver le PLU de la commune de Plougonven, tel que présenté et annexé à la présente délibération.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-181

Objet : Institution du DPU sur la commune de Plougonven

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwennolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

L'article L.211-1 du Code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un PLU (plan local d'urbanisme) approuvé, d'instituer un DPU (droit de préemption urbain) sur notamment, tout ou partie des zones urbaines U et des zones d'urbanisation future AU délimitées par ce plan.

En application de l'article L.210-1 du même code, le droit de préemption peut être exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou opérations d'aménagement ayant pour objets « *de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti* », ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement.

Par délibération du 17 décembre 2003, le conseil municipal de Plougonven a décidé d'instituer le DPU sur les zones urbaines et d'urbanisation future du PLU alors en vigueur.

Le transfert à Morlaix Communauté de la compétence PLU le 1^{er} décembre 2015 a emporté de plein droit celui en matière de DPU. Suite à l'approbation du PLU de Plougonven par délibération D18-180 du 5 novembre 2018, il s'avère nécessaire de redéfinir le champ d'application du DPU sur la commune.

Le DPU permettra notamment la mise en œuvre des orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) du PLU de la commune, du projet de redynamisation du centre bourg, du projet de territoire et du PLH (programme local de l'habitat) de Morlaix Communauté.

Information au public

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de Morlaix Communauté et en mairie de Plougonven. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.

La délibération pourra être consultée au siège de Morlaix Communauté et sur son site internet.

En outre, ampliation sera faite au Préfet du Finistère, au Directeur départemental des services fiscaux, au Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires, au barreau constitué près le Tribunal de grande instance et au greffe du même tribunal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.210-1 et suivants, L.300-1 et R.211-1 et suivants relatifs aux droits de préemption ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu la délibération D18-180 du 5 novembre 2018, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le PLU de Plougonven ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 16 octobre 2018 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de la commune de Plougonven :

- ✓ de mettre en œuvre un projet urbain et une politique locale de l'habitat,*
- ✓ d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,*
- ✓ de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,*
- ✓ de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,*
- ✓ de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,*
- ✓ de permettre le renouvellement urbain,*
- ✓ de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti,*
- ✓ et de constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement ;*

Il est proposé au Conseil de Communauté d'instituer le DPU sur la totalité des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU) du PLU de la commune de Plougonven.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-182

Objet : Délégation de l'exercice du DPU à la commune de Plougonven

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

La compétence en matière de DPU (droit de préemption urbain)

Le transfert à Morlaix Communauté de la compétence PLU le 1^{er} décembre 2015 a emporté de plein droit celui en matière de DPU. En effet, l'article L.211-2 du Code de l'urbanisme dispose que « *la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre [...] en matière de plan local d'urbanisme, emporte leur compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain.* » Cela signifie que la communauté est titulaire du DPU en lieu et place des communes, et qu'elle est habilitée à adopter valablement tous les actes qu'appelle la mise en œuvre de cette prérogative.

La délégation du DPU aux communes membres

L'article L.213-3 du Code de l'urbanisme indique que « *le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'État, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.* »

Il est proposé que Morlaix Communauté établisse une délégation au profit de ses communes membres.

En outre, l'article R.213-1 du Code de l'urbanisme précise que « *la délégation du droit de préemption prévue par l'article L.213-3 résulte d'une délibération de l'organe délibérant du titulaire du droit de préemption. Cette délibération précise, le cas échéant, les conditions auxquelles la délégation est subordonnée. Cette délégation peut être retirée par une délibération prise dans les mêmes formes.* »

Cette délégation a pour objet et pour effet de permettre aux communes de prendre des décisions qui relèvent normalement du Conseil de Communauté. Il s'agit d'une délégation de pouvoir, la décision prise en vertu de cette délégation devant être considérée comme prise par le délégataire.

Il en résulte que la Communauté est dessaisie des compétences transférées et que, dès lors, cette dernière ne peut, sous peine d'incompétence, se substituer aux délégataires que sont les communes, tant que la délibération est en vigueur. Ainsi, seul le délégataire peut édicter la décision de préemption. Par voie de conséquence, les biens acquis par le délégataire entrent dans son patrimoine.

Toutefois, il convient de préciser qu'en cas de délégation à la commune, l'exercice du DPU ne peut se faire que pour des opérations relevant des compétences communales.

Délégation à la commune de Plougasnou

Par délibération D18-181 du 5 novembre 2018, Morlaix Communauté a décidé d'instituer le DPU sur la totalité des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU) du PLU de la commune de Plougonven.

Il s'avère que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a opéré un certain nombre de transferts obligatoires de compétences des communes vers les communautés d'agglomération. Ainsi Morlaix Communauté assure depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de sa compétence développement économique, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAE (zones d'activités économiques). À ce titre, Morlaix Communauté élabore actuellement un schéma territorial des ZAE visant à organiser les modalités d'accueil et de développement des activités économiques sur le territoire.

La mise en œuvre de cette compétence et du schéma territorial des ZAE nécessite de pouvoir y exercer le droit de préemption urbain afin notamment de :

- ✓ permettre la requalification de ZAE ayant atteint un fort niveau de dégradation ;
- ✓ densifier le tissu bâti pour freiner la consommation foncière, en procédant à des acquisitions stratégiques afin de réorganiser le parcellaire et de libérer des espaces ;
- ✓ garantir la vocation des zones et anticiper l'éventuelle création de friches ;
- ✓ anticiper les éventuels changements de propriétaires et limiter la spéculation foncière sur les secteurs à enjeux, en favorisant la constitution de réserves foncières pour l'aménagement ou l'extension de zones dédiées à l'accueil d'activités économiques.

Au regard des éléments précités, il est proposé que Morlaix Communauté délègue partiellement l'exercice du DPU à la commune de Plougonven, à l'occasion des aliénations à titre gratuit ou à titre onéreux soumises au DPU, dans le cadre de la mise en œuvre des compétences communales, en délimitant cette délégation aux zones urbaines et d'urbanisation future du document d'urbanisme en vigueur, à l'exception de la ZAE du bourg nord. Un plan a été annexé à la présente.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.213-3 et R.213-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu les délibérations D16-260 du 19 décembre 2016 portant définition et transfert des ZAE relevant de la compétence de Morlaix Communauté, et D16-262 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts Compétence développement économique et dispositions diverses ;

Vu la délibération D18-180 du 5 novembre approuvant le PLU de Plougonven ;

Vu la délibération D18-181 du 5 novembre 2018 instituant le DPU sur la commune de Plougonven ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 16 octobre 2018 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté de décider de déléguer son DPU à la commune de Plougonven dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences communales, en délimitant cette délégation aux zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du PLU, à l'exception de la ZAE du bourg nord, telle qu'annexée à la présente.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-183

Objet : Institution du DPU sur la commune de Locquéholé

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** :

François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

L'article L.211-1 du Code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un PLU (plan local d'urbanisme) approuvé, d'instituer un DPU (droit de préemption urbain) sur notamment, tout ou partie des zones urbaines U et des zones d'urbanisation future AU délimitées par ce plan.

En application de l'article L.210-1 du même code, le droit de préemption peut être exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou opérations d'aménagement ayant pour objets « *de mettre en oeuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti* », ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement.

Par délibérations du 6 juin 1988 et du 30 juin 1995, le conseil municipal de Locquénolé a décidé d'instituer le DPU sur les zones urbaines et d'urbanisation future du POS (plan d'occupation des sols) en vigueur.

Le transfert à Morlaix Communauté de la compétence PLU le 1^{er} décembre 2015 a emporté de plein droit celui en matière de droit de préemption urbain. Suite à l'approbation du PLU de Locquénolé par délibération D18-134 du 2 juillet 2018, il s'avère nécessaire de redéfinir le champ d'application du DPU sur la commune.

Le DPU permettra notamment la mise en oeuvre des orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) du PLU de la commune, du projet de redynamisation du centre bourg, du projet de territoire et du PLH (programme local de l'habitat) de Morlaix Communauté.

Information au public

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de Morlaix Communauté et en mairie de Locquénolé. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.

La délibération pourra être consultée au siège de Morlaix Communauté et sur son site internet. En outre, ampliation sera faite au Préfet du Finistère, au Directeur départemental des services fiscaux, au Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires, au barreau constitué près le Tribunal de grande instance et au greffe du même tribunal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.210-1 et suivants, L.300-1 et R.211-1 et suivants relatifs aux droits de préemption ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu la délibération D18-134 du 2 juillet 2018 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le PLU de Locquénolé ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 16 octobre 2018 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de la commune de Locquénolé :

- ✓ de mettre en oeuvre un projet urbain et une politique locale de l'habitat,*
- ✓ d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,*
- ✓ de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,*

- ✓ de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
- ✓ de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- ✓ de permettre le renouvellement urbain,
- ✓ de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti,
- ✓ et de constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement ;

Il est proposé au Conseil de Communauté d'instituer le DPU sur la totalité des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU) du PLU en vigueur de la commune de Locquénolé.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-184

Objet : Délégation de l'exercice du DPU à la commune de Locquénolé

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Anne-Catherine Lucas

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

La compétence en matière de DPU (droit de préemption urbain)

Le transfert à Morlaix Communauté de la compétence PLU le 1^{er} décembre 2015 a emporté de plein droit celui en matière de DPU. En effet l'article L.211-2 du code de l'urbanisme dispose que « *la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre [...] en matière de plan local d'urbanisme, emporte leur compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain.* » Cela signifie que la Communauté est titulaire du DPU en lieu et place des communes, et qu'elle est habilitée à adopter valablement tous les actes qu'appelle la mise en œuvre de cette prérogative.

La délégation du DPU aux communes membres

L'article L.213-3 du Code de l'urbanisme indique que « *le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.* »

Il est proposé que Morlaix Communauté établisse une délégation au profit de ses communes membres.

En outre, l'article R.213-1 du Code de l'urbanisme précise que « *la délégation du droit de préemption prévue par l'article L.213-3 résulte d'une délibération de l'organe délibérant du titulaire du droit de préemption. Cette délibération précise, le cas échéant, les conditions auxquelles la délégation est subordonnée. Cette délégation peut être retirée par une délibération prise dans les mêmes formes.* »

Cette délégation a pour objet et pour effet de permettre aux communes de prendre des décisions qui relèvent normalement du Conseil de Communauté. Il s'agit d'une délégation de pouvoir, la décision prise en vertu de cette délégation devant être considérée comme prise par le délégataire.

Il en résulte que la communauté est dessaisie des compétences transférées et que, dès lors, cette dernière ne peut, sous peine d'incompétence, se substituer aux délégataires que sont les communes, tant que la délibération est en vigueur. Ainsi, seul le délégataire peut édicter la décision de préemption. Par voie de conséquence, les biens acquis par le délégataire entrent dans son patrimoine.

Toutefois, il convient de préciser qu'en cas de délégation à la commune, l'exercice du DPU ne peut se faire que pour des opérations relevant des compétences communales.

Délégation à la commune de Locquéolé

Par délibération D18-183 du 5 novembre 2018, Morlaix Communauté a décidé d'instituer le DPU sur la totalité des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU) du PLU de la commune de Locquéolé.

Au regard des éléments précédemment cités, il est proposé que Morlaix Communauté délègue partiellement l'exercice du DPU à la commune au sein de ces zones, à l'occasion des aliénations à titre gratuit ou à titre onéreux soumises au DPU, dans le cadre de la mise en œuvre des compétences communales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.213-3 et R.213-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu la délibération D18-134 du 2 juillet 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de Locquéolé ;

Vu la délibération D18-183 du 5 novembre 2018 instituant le droit de préemption urbain sur la commune de Locquéolé ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 16 octobre 2018 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté de décider de déléguer son DPU à la commune de Locquéolé au sein des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU) du PLU en vigueur, dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences communales.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-185

Objet : Fonds de concours « Appui au développement territorial » - Projets des communes de Botshorel et de Plouigneau

Rapporteur : François Giroto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** :

Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder
Saint-Jean-du-Doigt : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon,
 Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise
 Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre
 Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Penneç **Morlaix** :
 Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie
 Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Le fonds de concours d'appui au développement territorial a été instauré par une délibération du 9 juillet 2012 et a fait l'objet d'actualisations par délibérations du 21 décembre 2015 et 29 mai 2017. Il répond à une volonté d'aménagement du territoire et a vocation à financer les opérations d'habitat et les opérations lourdes de rénovation.

Ainsi, l'examen des demandes est réalisé par la commission en charge de la compétence Habitat. Les projets de délibérations sont ensuite soumis à l'avis de la commission Finances, Administration générale.

Les décisions d'attribution font l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté.

Les dépenses sont plafonnées à 1 million d'euros HT par commune.

Le taux de subvention est fixé à 10 % des dépenses HT, la subvention que peut percevoir chaque commune s'élevant au maximum à 100 000 € .

Les opérations éligibles sont les suivantes :

- ✓ équipements apportant des services avec un impact intercommunal,
- ✓ opérations lourdes de rénovation urbaine (reprise de friches industrielles ou commerciales, création de places en cœur de bourg ou de ville),
- ✓ opérations d'habitat (lotissements pavillonnaires, habitat collectifs).

Les dépenses subventionnables sont les suivantes :

- ✓ dépenses d'aménagement de terrains : études acquisitions de terrain, travaux de viabilisation et déconstructions éventuelles (aider à préparer les terrains pour recevoir du bâti),
- ✓ dépenses de rénovation urbaine.

Une mesure supplémentaire s'applique pour les opérations d'habitat : une somme de 12 € par m² de surface vendue versée aux communes les moins attractives du fait de leur positionnement géographique, à savoir Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, Plounéour-Menez, Le Cloître Saint-Thégonnec, Lannéanou, Botsorhel et Guerlesquin.

Le service Habitat-Logement a réuni l'ensemble des pièces et a instruit les dossiers ci-après.

Description	Dépense prévisionnelle HT de la commune	Solde enveloppe disponible sur 100 000 €	Fonds de concours sollicité	Dates de la commission Aménagement
Aménagement d'une place publique au centre bourg de Botsorhel	111 166 €	99 500 €	11 116 €	11/09/2018
Aménagement d'un cabinet infirmier au bourg de Botsorhel	54 700 €	88 384 €	5 470 €	11/09/2018
Aménagement Maison de Santé pluridisciplinaire à Plouigneau	466 826 €	40 000 €	46 683 €	16/10/2018

Vu la délibération D12-114 du 9 juillet 2012, relative à la mise ne place d'un dispositif d'appui au développement territorial,

Vu les délibérations D15-213 du 21 décembre 2015 et D17-106 du 29 mai 2017, relatives à la modification du dispositif des fonds de concours aux communes,

Vu les avis favorables de la commission Aménagement de l'espace des 11 septembre et 16 octobre 2018,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 octobre 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution du fonds de concours d'appui au développement territorial pour les projets présentés pour les communes de Botsorhel et de Plouigneau,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.**

Solange Creignou remarque que l'on est au-dessus de l'enveloppe sollicitée pour Plouigneau : enveloppe disponible, 40 000 €, fonds sollicité, 46 000 €.

La somme sollicitée est de 46 000 € mais la somme attribuée de 40 000 €, précise Thierry Piriou.

Ismaël Dupont évoque le conseil municipal de Plouigneau qui a voté l'aménagement d'un cabinet infirmier dans le bourg. Ismaël Dupont votera cette délibération, mais remarque que beaucoup de maisons de santé mises en place aujourd'hui face à la désertification médicale, en ville ou dans les bourgs, ont du mal à fidéliser les professionnels de santé. Une autre méthode est possible, c'est de penser aux centres de santé avec la possibilité de salarier les professionnels de santé, et aménager des temps de travail correspondant aux attentes exprimées par les professionnels qui souhaitent aujourd'hui concilier vie personnelle et vie professionnelle. Cela vaudrait la peine de réfléchir à l'avenir sur la façon de mutualiser ces équipements de santé et comment les collectivités peuvent impulser le fait de les proposer avec un rayonnement qui débordera celui de la commune, ce qui sera déjà probablement le cas de celui de Plouigneau.

Thierry Piriou reconnaît qu'il y a sur le territoire des secteurs où cette difficulté se fait ressentir, et les propos de Ismaël Dupont entraînent vers une réflexion plus large. Trois communes travaillent ensemble sur le montage d'une maison médicale. Annie Hamon a alerté aujourd'hui le Président sur la difficulté qu'elles ont à trouver une structure susceptible de porter ce regroupement. La communauté va donc être amenée à se poser cette question de l'accompagnement de cette démarche et au-delà, plus largement sur le territoire.

Agnès Le Brun souscrit complètement aux propos de Ismaël Dupont : sur le territoire national, on observe de plus en plus de maisons de santé désespérément vides, ce qui est inquiétant pour les communes et pour l'argent public. Beaucoup de collectivités, communales ou intercommunales, pensent qu'il s'agit d'un outil adéquat pour attirer des professionnels de santé. Or c'est beaucoup plus complexe. Et rien n'est pire qu'une maison de santé vide, car en plus de dépenser de l'argent public, on a donné de faux espoirs aux gens. Il n'y a pas de solutions miracles, mais les centres de santé tels qu'évoqués par Ismaël Dupont – les dispensaires de demain – semblent répondre aux souhaits des professionnels de santé qui veulent être salariés, fonctionnarisés, avoir des temps partiels – imposés par la féminisation de la profession – et la complémentarité de professions sur un même lieu. Le centre de santé serait donc une réponse, mais on n'en est qu'au début de la réflexion, puisque le ministre s'est engagé à faire des propositions relatives aux étudiants en médecine. L'ouverture du numerus clausus ne résoudra pas tout. Il faut travailler assidûment sur des investissements futurs où il faudra pouvoir avancer en étant sûr de ne pas gaspiller l'argent public.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-186

Objet : PLH 2014-2019 – Orientation 6 : renforcer la politique de l'habitat et son efficacité par une gouvernance consolidée - Action 6.2 Observer, évaluer les actions du PLH - Bilan de réalisation 2017 des actions du PLH

Rapporteur : François Giroto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** :

Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard
Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou
Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Le PLH (programme local de l'Habitat) 2014-2019 de Morlaix Communauté a été adopté par délibération du Conseil de Communauté du 9 décembre 2013.

L'article L. 302-3 du Code de la construction et de l'habitation oblige tout EPCI disposant d'un PLH à délibérer annuellement sur son bilan de réalisation. Le bilan 2017 complet présente l'état de réalisation du PLH en 2017 par orientations et pour chacune des actions.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris dans les délibérations déléguant au Président et au vice-Président l'attribution des aides au logement, ce rapport présente également le bilan 2017 des aides au logement attribuées par délégation du Conseil de communauté, ainsi que le bilan de la délégation de compétence des aides à la pierre.

*Vu la délibération D13-204 du 9 décembre 2013, relative à l'adoption du PLH 2014-2019,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 16 octobre 2018,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le bilan 2017 du PLH,**
- **d'autoriser sa transmission aux services de l'État.**

Marlène Tilly se félicite de ce PLH et pense que l'on peut aller plus loin dans la réhabilitation des centres-villes et centres-bourgs en soutenant, en incitant. Morlaix Communauté a voté la mise en place du financement d'une partie des coûts d'un ascenseur mais ne communique pas dessus. Or ce serait une des solutions pour inciter et soutenir. C'est dommage de ne pas communiquer du tout sur cette solution offerte par Morlaix Communauté.

Thierry Piriou précise que dans le prochain PLH est indiquée une orientation sur le fait d'accentuer la démarche envers le domaine privé.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-187

Objet : Convention de gestion du domaine terrestre insulaire du Conservatoire du littoral site de la Baie de Morlaix n° 29 1047 sur la commune de Carantec

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations : 1

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénoles** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

1/ Contexte général de la convention de gestion

Le conseil d'administration du Conservatoire du littoral a validé le principe de l'affectation au Conservatoire du littoral de nombreux îlots bretons relevant du domaine privé de l'État.

La procédure a été engagée par le service de France Domaine pour les îlots situés sur les départements du Finistère, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, portant sur les 104 îlots concernés.

2/ La convention de gestion

Afin de pérenniser les actions de suivi et de surveillance sur ces îlots, et aussi de pouvoir y réaliser des opérations de gestion des espaces naturels, le Conservatoire a souhaité se voir affecter ces îlots et travaillera à la mise en place d'un dispositif de gestion idoine en partenariat avec Bretagne Vivante et Morlaix communauté.

3/ Concernant le site et les usages

Les îlots de la baie de Morlaix, propriété de l'État, ont été progressivement classés en réserve ornithologique à partir de 1962, à la demande de Bretagne Vivante. Dans un premier temps, trois îlots étaient concernés : l'île aux Dames, Beg Lemm et l'île Ricard. En 1962, une première AOT (autorisation d'occupation temporaire) a été délivrée à Bretagne Vivante par la préfecture du Finistère pour une durée de quinze ans, renouvelable. Cette AOT confiait à Bretagne Vivante le suivi et la protection des colonies d'oiseaux marins nicheurs sur ces îlots et en interdisait l'accès au public en période de reproduction, soit du 1^{er} mars au 31 août. En 1977, à l'occasion du renouvellement de l'AOT, quatre autres îlots ont intégré la réserve : l'île de Sable, les deux îles vertes (Ar C'hlaz et Ar C'hlaz koz) et Le Vezoul. Cette AOT (1^{er} janvier 1977 – 31 décembre 1991) a de nouveau été renouvelée, sur les sept îlots, en 1992 pour une durée de quinze ans (1^{er} janvier 1992 - 31 décembre 2006). À l'expiration de cette troisième AOT, le transfert d'affectation des îlots au Conservatoire du littoral a été engagé, Bretagne Vivante a poursuivi ces activités de suivis scientifiques et de conservation des colonies d'oiseaux marins en accord avec le Conservatoire du littoral

Les îlots de la baie de Morlaix constituent un site important pour la nidification des oiseaux marins et côtiers. Jusqu'à 18 espèces différentes y ont niché depuis les années 1960. Les habitats naturels terrestres et côtiers et le paysage constitué par l'archipel d'îlots sont également des éléments patrimoniaux remarquables. Des vestiges archéologiques témoignent d'une occupation humaine ancienne.

Ces îlots sont inclus dans le site Natura 2000 de la baie de Morlaix, constitué :

- ✓ de la Zone de Protection Spéciale « Baie de Morlaix » désignée au titre de la directive Oiseau (FR 52 100 73),
- ✓ du Site d'Intérêt Communautaire « Baie de Morlaix » désignée au titre de la directive Habitats, Faune, Flore (Identifiant du site : FR 53 000 15).

Le document d'objectifs approuvé le 21 juillet 2016, identifie les usages présents sur ces îlots et dans leur environnement, et définit des mesures de gestion qui leur sont applicables.

4/ Répartition des missions

L'esprit du partenariat est le suivant :

- ✓ le Conservatoire du Littoral assure son rôle de propriétaire,
- ✓ Morlaix communauté intervient en qualité de coordinateur de gestion (rôle déjà assuré depuis dix ans sur les Espaces Naturels Sensibles) et d'animateur des sites Natura 2000 « Baie de Morlaix »,
- ✓ Bretagne Vivante intervient en qualité de gestionnaire, fonction également exercée de longue date.

Une carte des îlots et la répartition des tâches ont été joints en annexes.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace du 16 octobre 2018,

Le Conseil de Communauté est invité à autoriser le Président à signer la convention de gestion du domaine terrestre insulaire du Conservatoire du littoral site de la Baie de Morlaix n° 29 1047 sur la commune de Carantec.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-188

Objet : Aéroport de Morlaix - Rapport annuel 2017 relatif à la DSP

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moisan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Morlaix Communauté a délégué à la CCI MBO la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Morlaix pour la période allant du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2021. La CCI était déjà le délégataire en charge de l'aéroport depuis 2008 et jusqu'au 30 avril 2017.

Le délégataire est tenu de produire un rapport annuel et l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales précise que ce rapport annuel est soumis à l'ordre du jour du Conseil de Communauté pour qu'il en prenne acte. Ledit rapport est annexé à la présente.

La CCIMBO doit produire un rapport annuel comprenant un rapport d'activités et les comptes annuels, qui permet à Morlaix Communauté d'apprécier les conditions d'exercice du service public.

Pour des raisons de simplification de cette délibération, l'année 2017 sera examinée globalement bien que couverte par deux contrats distincts. Les principaux éléments et indicateurs de l'année sont les suivants :

1. L'activité
 - a) Le trafic

	2015	2016	2017
mouvements			
mouvements techniques (maintenance HOP)	126	107	111
mouvements affaires (avions d'entreprises)	178	238	311
mouvements commerciaux (billets)	54	34	22
Sous-total	358	379	444
mouvements non commerciaux (loisir, aéroclub)	8 253	7 814	7 606
Total mouvements	8 611	8 193	8 050
passagers			
passagers d'affaires (avions d'entreprises)	384	517	822
passagers commerciaux (billets)	117	68	57
Total passagers	501	585	879

Concernant les **mouvements techniques**, liés au centre de maintenance de HOP !, la baisse sensible et continue constatée depuis 2013 (189 mouvements en 2013) s'est arrêtée en 2017 (111 mouvements). Le léger rebond en 2017 ne doit pas masquer le contexte concurrentiel : la maintenance des appareils de la compagnie HOP ! Air France est assurée sur 4 sites différents qui pourraient à l'avenir se concurrencer.

Les **mouvements d'affaires** sont en augmentation sensible du fait des besoins croissants en mobilité de quelques entreprises.

Les mouvements commerciaux (passagers avec billets) se font plus rares.

Les évolutions du nombre de passagers suivent fort logiquement les évolutions de ces mouvements.

La baisse des mouvements non commerciaux (aéro-club) se poursuit en 2017.

b) La vente de carburants

Cette activité est en croissance sensible : 484 milliers de litres (kérozène pour l'essentiel) en 2017 contre 367 milliers de litres en 2016. Cette augmentation des volumes est également observable dans le compte d'exploitation où la vente de carburant constitue la composante majoritaire des produits.

Plus marginalement, l'activité du snack se stabilise à 7 200 repas servis.

2. Les éléments financiers

1 – Rappel du compte exploitation prévisionnel contrat DSP

CEP – compte exploitation prévisionnel en K€	2017
charges	1 023
produits (avant participation)	635
déficit avant participation Morlaix Communauté	388

2 – Présentation simplifiée du compte de résultat de l'aéroport transmis par la CCI MBO (K€)

chap	Produits	CA 2015	CA 2016	CA 2017		Total
				1 ^{er} janv / 30 avril	1 ^{er} mai / 31 déc	
707	ventes marchandises (carburant, bar)	441	356	141	332	473
70*	prestations services (redevances aéro, commerciales, domaniales)	103	114	39	71	110
74	subvention Morlaix Communauté	317	166	25	191	216
74	subvention CCI	56	29	4	0	4
74	subvention FIATA (état, contrepartie des contraintes de sécurité)	119	126	57	101	158
	divers	1	149	34	0	34
	total produits	1 037	940	300	695	995
	Charges	CA 2015	CA 2016	1 ^{er} janv / 30 avril	1 ^{er} mai / 31 déc	Total
607	achats marchandises (carburant, bar)	405	300	133	306	439
60*/61/62	achats de fournitures et prestations services	149	217	53	104	157
63	impôts et taxes (taxe salaires, CET, TF)	84	44	9	23	32
64	charges de personnel	299	305	98	206	304
65	autres charges (frais de siège essentiellement)	49	53	5	14	19
68	dotations aux amortissements et provisions	47	21	1	42	43
	divers	4		1		1
	total charges	1 037	940	300	695	995
	déficit avant subvention Mx Cté ou CCI	373	195	29	191	220

3. Les tarifs

Une hausse de 2 % a été appliquée sur l'ensemble des tarifs.

Considérant que la commission Finances, Administration générale du 11 septembre 2018 a pris acte de ce rapport,

Le Conseil de Communauté a pris acte de ce rapport.

Agnès Le Brun souligne la hausse importante du nombre de passagers d'affaires et estime que ce serait une piste à creuser que développer cette aviation d'affaires en attirant davantage de clients. Car il s'agit de 822 passagers avec seulement deux avions. D'autres pourraient être intéressés pour bénéficier d'une structure véritablement faite pour eux, peut-être plus accueillante. Mais on se prive là d'une réflexion. Il faut se souvenir des débuts de Britair, où c'était une compagnie d'avions-taxis qui marchait plutôt bien, même s'il y a eu après une période de crise. L'idée reste largement exploitable.

Thierry Piriou confirme qu'il s'agit d'un point travaillé avec le délégataire. Ce sujet d'amélioration a été évoqué lors de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux). Il va en effet falloir travailler cet axe.

Délibération D18-189

Objet : Espace aquatique du Pays de Morlaix - port annuel 2017 relatif à la délégation de service public

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations : 1

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Morlaix Communauté a délégué à l'UCPA la gestion et l'exploitation de l'espace aquatique du Pays de Morlaix du 1^{er} mars 2017 au 31 décembre 2023. L'UCPA était déjà le délégataire en charge de la piscine depuis 2008 et jusqu'au 28 février 2017.

Le délégataire est tenu de produire un rapport annuel et l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales précise que ce rapport annuel est soumis à l'ordre du jour du Conseil de Communauté pour qu'il en prenne acte.

L'UCPA a produit un rapport annuel comprenant un rapport d'activités et les comptes annuels, qui permet à Morlaix Communauté d'apprécier les conditions d'exercice du service public. Ce rapport annuel est annexé à la présente.

Pour des raisons de simplification, l'année 2017 sera examinée dans sa totalité bien que couverte par deux contrats distincts.

Les principaux éléments et indicateurs de ce rapport annuel sont les suivants :

1. Projet de service public
 - ✓ offrir à l'ensemble de la population du territoire, y compris à la population touristique, un équipement de qualité proposant des activités et animations ludiques, de détente et sportives ;
 - ✓ accueillir le grand public (entrées piscine, activités natation, aquagym, jardin de découverte de l'eau,...) et le public spécifique (scolaire et associations) ;
 - ✓ autres missions du délégataire : exploitation des espaces forme (salle cardio, cours collectifs de zumba, stretching,...) et bien être (sauna, hammam,...).

2. Fréquentation

La baisse de 131 070 entrées en 2016 à 121 124 entrées en 2017 est constatée sur trois segments : les entrées piscine, la balnéo et les packages. L'activité n'évolue pas sensiblement par ailleurs.

3. Événements marquants
 - ✓ animations particulières et événements : inauguration du Parc de Street Workout, stages de natation pendant les vacances, mise en situation des professeurs des écoles pour le projet de sauvetage sportif à Carantec, nuit de l'eau, natation synchronisée, apnée d'endurance, octobre rose avec la ligue contre le cancer, action avec le secours populaire,...) ;
 - ✓ actions d'ancrage local et de solidarité sociale : partenariat avec les associations pour accueillir gratuitement des enfants de milieux défavorisés, exposition de photos, formation BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) avec l'association de secourisme en pays de Morlaix.

4. Qualité de service
 - ✓ les usagers peuvent s'exprimer et participer à la qualité du service via un questionnaire structuré autour de la satisfaction, des réclamations et de l'évaluation du projet éducatif et sportif ;
 - ✓ l'enregistrement des réclamations et des contentieux qui sont systématiquement traités par la direction.

5. Résultats financiers
 - ✓ résultat déficitaire de 33 000 € en 2017 en baisse par rapport à 2016 (déficit de 10 000 €),
 - ✓ total des charges de 989 000 €,
 - ✓ total des produits de 956 000 €.

Considérant que la commission Finances, Administration générale du 11 septembre 2018 a pris acte de ce rapport,

Le Conseil de Communauté a pris acte de ce rapport.

Délibération D18-190

Objet : Auberge de jeunesse - Rapport annuel 2017 relatif à la DSP

Rapporteur : François Giroto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-**

Jean-du-Doigt : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Morlaix Communauté a délégué à l'ADAJ (association départementale des auberges de jeunesse du Finistère), la gestion et l'exploitation de l'auberge de jeunesse communautaire pour une durée de douze ans, soit jusqu'au 30 juin 2020.

Le délégataire est tenu de produire un rapport annuel et l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales précise que ce rapport annuel est inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Communauté pour qu'il en prenne acte.

L'ADAJ a produit un rapport annuel, comprenant un rapport d'activités et les comptes annuels, qui permet à Morlaix Communauté d'apprécier les conditions d'exercice du service public. Ce rapport annuel est annexé à la présente.

Les principaux éléments et indicateurs de ce rapport annuel sont les suivants :

1. Principales missions

- ✓ exploitation de l'équipement délégué: activités d'hébergement (100 lits dont 84 en chambres de 2 à 5 places et 16 en dortoirs), de restauration et des espaces de réunions,
- ✓ accueil de passagers (individuels, familles, groupes) français et étrangers à des prix adaptés tout au long de l'année pour répondre à différents besoins (tourisme, travail, séminaires,...),
- ✓ développement du tourisme éducatif et social en privilégiant l'accueil des jeunes et des vacanciers handicapés,
- ✓ inscription dans le territoire, partenariat avec les acteurs locaux, promotion des activités liées à la mer, à l'environnement et au patrimoine,
- ✓ hébergement des étudiants du territoire.

2. Fréquentation

Depuis l'ouverture de l'auberge de jeunesse, on constate trois périodes distinctes :

- ✓ 2009 à 2012 : activité stable à 4 200 nuitées en moyenne,
- ✓ 2013 à 2015 : développement rapide de l'activité,
- ✓ 2014 à 2017 : quasi stabilité autour de 7 800 nuitées.

Le nombre de nuitées pour 2017 est de 7 693, en baisse par rapport à 2016 (8 065). Les groupes en représentent 4 602 et les individuels 3 036. Cette baisse a été particulièrement marquée pendant l'hiver alors que la période d'été est la meilleure des trois dernières années.

La durée moyenne des séjours est de 2 à 3 jours (2,65) et le nombre de passagers est de 2 904 dont 1 468 membres de groupes et 1 395 individuels.

Parmi les groupes accueillis, on peut citer l'accueil des randonneurs, des stagiaires de l'UCPA, des acteurs associatifs (compagnie Mawguerite, tango sumo, les moyens du bord,...), des participants aux grands événements (panoramas, tournois sportifs) et des groupes scolaires.

Par ailleurs, 6 039 repas ont été servis et le nombre de locations de salle s'élève à 66 (journée ou demi-journée).

3. Résultats financiers

- ✓ le résultat est corrélé à la fréquentation : après les forts déficits enregistrés les cinq premières années d'exploitation, le résultat atteint son point d'équilibre en 2013. depuis, tout en restant proche de l'équilibre, il alterne entre déficit et excédent,
- ✓ pour 2017, le résultat est déficitaire de 4 000 €,
- ✓ le total des produits est en très légère baisse de 312 000 € en 2016 à 307 000 € en 2017
- ✓ le total des charges s'élève à 311 000 €,
- ✓ pour mémoire, Morlaix Communauté verse une compensation pour contrainte de service public de 50 000 € et perçoit une redevance de 20 000 €.

Considérant que la commission Finances, Administration générale du 11 septembre 2018 a pris acte de ce rapport,

Le Conseil de Communauté a pris acte de ce rapport.

Délibération D18-191

Objet : Rapport d'activités 2017 de la concession à la CCI MBO pour l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance dans le bassin à flot du port de Morlaix

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéololé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Était absente excusée : **Botsorhel** : Valérie Le Denn

La CCI Métropolitaine Bretagne Ouest dispose d'une concession pour l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance dans le bassin à flot du port de Morlaix. Cette concession, établie en 1979 pour une durée de 50 ans, court jusqu'en 2029.

Le concessionnaire est tenu de produire un rapport annuel et l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise que ce rapport annuel est soumis à l'ordre du jour du Conseil de Communauté pour qu'il en prenne acte.

En l'absence de transmission par la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest d'un rapport formalisé, les principaux éléments et indicateurs de l'année sont présentés ci-dessous sur la base des éléments disponibles.

Bilan technique

Utilisation du port

La baisse de fréquentation des navires visiteurs, ininterrompue depuis 2012 se poursuit. En revanche, la tendance à la hausse du nombre d'abonnés se confirme.

Principaux investissements

Travaux bâtiment le Tempo :

- sanitaires : 12 128 € HT
- accessibilité extérieure : 17 991 € HT
- isolation mezzanine : 10 443 € HT
- raccordement du poste de relevage des sanitaires au réseau EU : 10 520 € HT

Statistiques à fin décembre 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	%
BATEAUX DE PASSAGE	458	423	358	361	382	325	322	-1%
NOMBRE DE JOURNEES D'ESCALE	2 901	5 264	2 661	2 297	1 794	2 082	1 960	-6%
MOYENNE PAR BATEAU	6,3	12,4	7,4	6,4	4,7	6,4	6,1	-5%
NOMBRE D'ABONNES	184	184	196	188	192	191	199	4%

Bilan comptable

En l'absence de transmission d'un rapport annuel formalisé par le concessionnaire, le bilan comptable est établi par le service Contrôle de gestion de Morlaix Communauté sur la base des comptes approuvés.

Malgré une hausse des tarifs de 6,75 % ayant permis une augmentation des produits de 8 %, les charges augmentent de 13 %, aboutissant à un exercice 2017 déficitaire de 62 000 €.

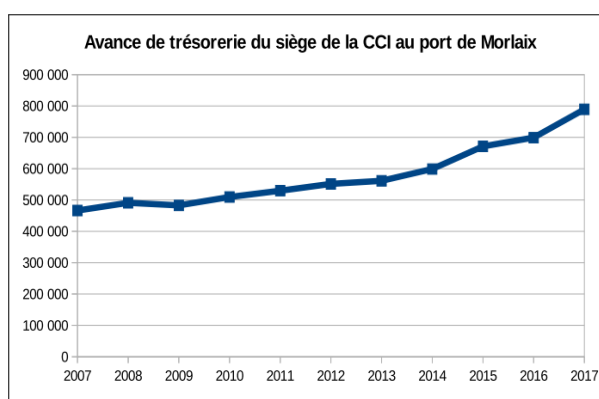
Ce déficit est le plus important depuis la prise de compétence en 2008 ; il atteint 20 % des charges.

L'accumulation des déficits depuis l'origine du contrat de concession atteint près de 500 000 €. L'actif immobilisé est de 274 000 €.

Leur financement est assuré par une avance de trésorerie du siège de la CCI qui atteint 789 000 € en 2017.

Cette avance, qui ne fait l'objet d'aucun tableau de remboursement, continue de croître tous les ans.

	2016	2017
ACTIF	298 319	327 598
Immobilisations	258 009	274 602
Actif circulant (créances)	40 310	52 996
Trésorerie	0	0
PASSIF	298 319	327 598
Capitaux propres (report à nouveau, résultat)	-453 942	-519 677
Avances siège CCI	699 065	789 518
Autres dettes	53 196	57 757



Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 11 septembre 2018,

Le Conseil de Communauté a pris acte de ce rapport.

Agnès Le Brun constate qu'on passe son temps à parler d'identité commune, à aspirer à la prospérité maritime et à ce que le quartier du port redevienne un quartier de ville, etc. Or ce port est dégoûtant. Agnès Le Brun n'est donc pas du tout surprise de la baisse de fréquentation. Il a été évoqué dans ce conseil les bateaux ventouses dont les occupants ne sortent plus jamais en mer et vivent comme dans une caravane, particulièrement pour les eaux usées et les déchets et la responsabilité tripartite, sur le domaine de la ville, avec Morlaix Communauté et la CCI. On a beau mettre de jolies jardinières et une cabane à oiseaux, il y a des bouteilles qui flottent et ce n'est vraiment pas attirant. Dans la reconfiguration de ce qui devrait devenir un vrai quartier de ville, on ne peut s'exonérer de s'occuper intensément de ce port. On n'enlèvera pas toute la vase d'un coup, mais c'est un sujet auquel il faut s'attaquer très sérieusement. Agnès Le Brun se rappelle d'une réunion chez le Préfet en 2008 qui avait débloqué un peu la situation. Mais il n'y a pas que la vase : il y a aussi l'entretien de ce port. On a la chance d'avoir un port en ville, qui attire particulièrement les Anglais, qui aiment profiter quelques jours d'un certain art de vivre à bord tout en étant dans la ville. Sauf que ce n'est pas possible car des promenades guidées passent sur les pontons, alors que c'est formellement interdit, il n'y a pas de protection, on a de la chance que personne ne soit tombé ; des soirées alcoolisées où Agnès Le Brun reçoit le lendemain des photos de cannettes qui flottent ; des plaisanciers qui arrivent en mairie en se plaignant de personnes s'alcoolisant installées sur les filets des catamarans. Si on veut développer le tourisme et le quartier, faire de cet endroit une entité forte dans le domaine maritime, il faut prendre le taureau par les cornes, car là, ce n'est plus possible.

Thierry Piriou précise que lors de la CCSPM, il y a une dizaine de jours, il a fait savoir au représentant de la CCIMBO qu'il n'était pas non plus satisfait de la propreté du port. Juste avant cela, celui-ci venait de dire que le port de Morlaix et le port de Roscoff faisaient partie des 50 villes dont le port avait été classé « port propre ». Or Thierry Piriou a constaté également des choses très dégradantes pour le port : par exemple la barcasse de l'employé, emplies de déchets, stationnée au pied de la passerelle.

Claude Poder précise que le dernier conseil portuaire a mis l'accent sur ce label « port propre », sachant qu'il y a là une vingtaine de bateaux habités. Certains navigateurs avaient pris pour habitude de vider la poubelle par-dessus port. Les plaisanciers se sont plaints également que le port n'était pas propre. Des recherches ont été faites sur les dépôts d'ordures : c'était des ordures de plaisanciers. Cela a été abordé lors du dernier conseil portuaire.

Marc Madec relie les deux rapports présentés sur l'aéroport et le port. Il s'agit du même intervenant. On peut se poser des questions sur les délégataires, même si on est d'un côté sur une DSP, de l'autre sur une concession. Mais malgré tout, il y a un moment où il faut être capable de trancher et de savoir qui fait quoi, notamment sur la partie port et d'envisager des actions mobilisatrices. On a là deux points forts du territoire : le port emblématique de Morlaix, et des possibilités importantes à l'aéroport qui n'ont jamais été développées par le délégataire actuel.

Ismaël Dupont pense qu'il ne faut pas diaboliser ou généraliser en culpabilisant les usagers du port qui habitent sur leur bateau. C'est un usage légitime, surtout dans un port d'hivernage. Et même si cela ne règle pas la question de la fréquentation par les plaisanciers, Ismaël Dupont pense qu'il y aurait un certain nombre d'aménagements à prévoir pour rendre le port plus attractif, y compris pour la population et les touristes. Actuellement, on y passe souvent en voiture, même s'il y a des améliorations avec le parking. Ismaël Dupont évoque le port de Vannes, qui était presque dans la même situation il y a vingt ans. Quelques habitants utilisaient le port pour se rendre de la pointe de Cliscouët, Conleau, Kercado, au centre-ville, mais c'était assez peu fréquenté. Il y a eu depuis des aménagements spectaculaires et la fréquentation est incroyable, même à la Toussaint. Il y a des jeux pour enfants, des espaces d'expositions temporaires. Il a été évoqué ce jour, en commission finances, la possibilité d'avoir un skate-park. À voir si c'est réalisable avec les contraintes de parking pour la Manu. Mais il y a un certain nombre d'animations et d'espaces de vie sociale (food truck, espace buvette...) à promouvoir sur ce port pour qu'il fasse partie intégrante du centre-ville de Morlaix.

Délibération D18-192

Objet : Décision budgétaire modificative n°2

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Était absente excusée : **Botsorhel** : Valérie Le Denn

La décision modificative a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget primitif 2018, pour tenir compte de l'exécution budgétaire et aussi des nouveaux engagements du Conseil de Communauté.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Les corrections apportées aux inscriptions initiales portent sur les budgets suivants :

- ✓ Le Budget Principal DM2
- ✓ Le Budget annexe Immobilier DM2
- ✓ Le Budget annexe Parcs d'Activités Economiques DM2
- ✓ Le Budget annexe Parc d'Activités de Kériveren DM1
- ✓ Le Budget annexe Transports DM2
- ✓ Le Budget annexe Ports DM2
- ✓ Le Budget Eau DSP DM2
- ✓ Le Budget Eau Régie DM2
- ✓ Le Budget Assainissement DSP DM2
- ✓ Le Budget Assainissement Régie DM2
- ✓ Le Budget Annexe du SPANC DM1

➤ Budget Principal

La décision modificative n°2 permet l'ajustement de certains crédits budgétaires.

- ✓ Section de fonctionnement : 318 268 €
Les dépenses et recettes s'élèvent à 318 268 €,
- x Les recettes de fonctionnement
 - le chapitre 013 qui s'élève à 75 632 € correspond notamment au remboursement des arrêts de travail et indemnités journalières versés par les assurances ASTER - article 6419/fonction 020 ;
 - le chapitre 70 intègre le remboursement par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement des charges de personnel et des frais de fonctionnement liés aux services supports (96 866 €) ainsi que le remboursement par les Communes membres de Morlaix Communauté des frais informatiques et de téléphonie (31 136 €) ;
 - le chapitre 74 Dotations, subventions et participations est augmenté de 41 756 € dans le cadre de la convention définitive conclue avec la Région Bretagne pour le transport scolaire et de 8 530 € qui concerne la récupération du Fonds de compensation de la TVA sur les travaux de remise en état du local situé sur l'aire d'accueil des gens du voyage qui seront inscrits parallèlement en dépenses ;
 - la prise en charge de ce préjudice par l'assurance SMACL est estimée à 10 000 €, article 7788/fonction 524 ;
 - en produits exceptionnels – article 773/fonction 90, une somme de 61 484 € est proposée qui correspond à une annulation de mandats sur exercice antérieur suite à un trop versé par la CCI pour le déficit de l'aéroport en 2016.
- x Les dépenses de fonctionnement
 - un ajustement de crédits est effectué sur le compte 611 « prestations de service » : -30 000 €, les réalisations à ce jour justifiant une diminution de crédits (compte 611/fonction 020) ;
 - une somme de 17 880 € est inscrite sur ce compte afin de financer l'accompagnement du transfert des zones d'activités. La prestation sera menée par la SAFI (compte 611/fonction 90) ;
 - dans le cadre du sinistre survenu sur l'aire d'accueil des gens du voyage, un crédit de 52 000 € est proposé afin de réaliser les travaux de remise en état : électricité, plomberie, serrurerie (compte 615221/fonction 524). Une somme de 17 000 € est également proposée afin de financer l'installation électrique liée aux missions évangéliques (compte 61521/fonction 524) ;
 - il est proposé de prévoir un crédit complémentaire de 17 000 € sur le compte 6156/fonction 020. Il s'agit notamment de régulariser des crédits par rapport aux réalisations en cours (12 000 € prévu à tort au compte 611 « prestations de services »), et d'ajuster les crédits par rapport aux réalisations prévisionnelles notamment sur la maintenance informatique ;

- La dotation de solidarité communautaire est abondée de 5 371 € sur l'article 739212/fonction 01, conformément à la délibération adoptée en Conseil de Communauté le 26 septembre 2018 ;
- il est proposé de supprimer le crédit prévu au budget primitif 2018 pour le budget annexe Immobilier. En effet, la somme de 50 000 € était une subvention d'équilibre de ce budget qui à ce jour ne sera pas nécessaire, compte 6521/fonction 90 (-50 000 €) ;
- une somme de 12 000 € est prévue à l'article 657362/fonction 524 « subvention de fonctionnement au CCAS », qui concerne le CCAS de Morlaix pour les actions de Cohésion sociale et Contrat de veille. Il s'agit d'un virement de crédits provenant du compte 6574/fonction 524 « subvention fonctionnement personnes de droit privé » ;
- comme suite aux décisions communautaires, sur le chapitre 65-article 6574 «subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé », il est proposé d'inscrire les crédits suivants :

Libellé	Montant
Subvention fonctionnement SE/cW	75 000 €
AFPA chantier école Ile Noire	20 000 €
UBO projet Openlab	25 000 €
Morlaix Nouvelle Vague (suite intempéries)	3 500 €
ART	5 000 €
Anciens combattants	2 000 €

- ces différents ajustements de crédits en dépenses et recettes de fonctionnement permettent de prévoir un virement de crédits de 155 528 € à la section investissement-chapitre 023, ainsi qu'un crédit de 50 000 € au chapitre 022 « dépenses imprévues ».

Fonctionnement						318 268,00	318 268,00
Chapitre	Article	Réel/ Ordre	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
O13	6419	R	O20	23	Remboursement sur rémunérations du personnel		75 632,00
70	70841	R	811	23	Mise à disposition de personnel aux budgets annexes		65 730,00
70	70872	R	811	23	Remboursement charges de frais budgets annexes		31 136,00
70	7088	R	O20	24/008	Autres produits		24 000,00
74	744	R	O1	22	Fonds de compensation de la TVA		8 530,00
74	7472	R	815	43	Subvention de la Région Transport		41 756,00
77	7788	R	524	42/330	Produits exceptionnels sur opération de gestion		10 000,00
77	773	R	90	21/130	Annulation mandat sur exercice antérieur		61 484,00
011	6064	R	020	21	Fournitures administratives	-2 000,00	
011	6064	R	020	67	Fournitures administratives	1 500,00	
011	60611	R	020	21	Eau et assainissement	-2 000,00	
011	60612	R	524	42/331	Energie, Electricité	4 000,00	
011	611	R	020	21	Contrat de prestations de service	-30 000,00	
011	611	R	831	23	Contrat de prestations de service	6 876,00	
011	611	R	020	24	Contrat de prestations de service	-12 000,00	
011	611	R	90	34/160	Contrat de prestations de service	17 880,00	
011	611	R	95	34	Contrat de prestations de service	-5 400,00	
011	611	R	251	34	Contrat de prestations de service	-5 000,00	
011	611	R	020	67	Contrat de prestations de service	1 000,00	
011	6135	R	020	21	Locations mobilières	-1 000,00	
011	61551	R	020	21	Entretien matériel roulant	3 500,00	
011	615221	R	524	42/330	Entretien réparation bâtiments	52 000,00	
011	61521	R	524	42/331	Entretien réparation bâtiments	17 000,00	
011	615221	R	90	34/121	Entretien bâtiment public	1 300,00	
011	6156	R	020	21	Maintenance	-1 000,00	
011	6156	R	020	24	Maintenance	30 400,00	
011	6162	R	020	21	Assurance dommage aux biens	2 000,00	
011	617	R	020	21	Etudes et recherches	-10 000,00	
011	6182	R	020	21	Documentation générale et technique	-1 000,00	
011	6188	R	020	24	Autres frais divers	3 200,00	
011	6188	R	95	34	Autres frais divers	5 400,00	
011	6226	R	020	21	Honoraires	10 000,00	
011	6237	R	023	12	Publications	-28 142,00	
011	6238	R	90	34/160	Divers, signalétique	-10 000,00	
011	6251	R	020	21	Voyages et déplacements	5 300,00	
011	6257	R	020	21	Réceptions	7 000,00	
011	6261	R	020	67	Frais d'affranchissement	-4 500,00	
011	6262	R	812	24	Frais de télécommunications	4 850,00	
011	6281	R	020	24	Concours divers, cotisations...	1 000,00	
012	6218	R	020	23	Autre personnel extérieur	-12 876,00	
014	739212	R	01	22	Dotation de solidarité communautaire	5 371,00	
65	6521	R	815	43	Versement subvention Région au budget Transport	-18 244,00	
65	6521	R	90	34	Versement subvention budget Annexe Immobilier	-50 000,00	
65	6532	R	021	23	Frais de mission (élus)	4 500,00	
65	6535	R	021	23	Formation des élus	1 500,00	
65	6541	R	524	22	Admissions en non valeur	18,00	
65	6541	R	812	66	Admissions en non valeur	131,00	
65	6541	R	112	22	Admissions en non valeur	187,00	
65	6541	R	95	22	Admissions en non valeur	103,00	
65	6541	R	020	22	Admissions en non valeur	1,00	
65	6542	R	812	66	Créances éteintes	2 485,00	
65	65732	R	90	34	Subvention fonctionnement versée à la Région	-4 800,00	
65	657341	R	311	71	Subvention de fonctionnement communes membres	3 000,00	
65	657341	R	322	71	Subvention de fonctionnement communes membres	500,00	
65	657362	R	524	32	Subvention fonctionnement CCAS Morlaix	12 000,00	
65	6574	R	30	71	Subvention fonctionnement personnes droit privé	75 000,00	
65	6574	R	312	71	Subvention fonctionnement personnes droit privé	6 200,00	
65	6574	R	524	32	Subvention fonctionnement personnes droit privé	-12 000,00	
65	6574	R	90	34	Subvention fonctionnement personnes droit privé	-14 500,00	
65	6574	R	90	34	Subvention fonctionnement personnes droit privé	-3 500,00	
65	6574	R	95	34	Subvention fonctionnement personnes droit privé	20 000,00	
65	65738	R	90	34	Subvention fonctionnement autres organismes publi	25 000,00	
67	6743	R	90	34	Subvention exceptionnelle de fonctionnement	8 500,00	
67	6743	R	30	71	Subvention exceptionnelle de fonctionnement	2 000,00	
022	022	R	01	22	Dépenses imprévues	50 000,00	
023	023	O	01	22	Virement à la section d'investissement	155 528,00	

✓ Section d'investissement : -914 513 €

Les dépenses et recettes sont réduites de 914 513 €,

x Les recettes d'investissement

- les dépenses réalisées à l'article 2031 « frais d'études » concernant le projet pôle d'échanges multimodal depuis 2010, sont transférées au chapitre 23 ce qui permet de récupérer le Fonds de compensation de la TVA, ainsi une recette de 268 597 € est inscrite à l'article 10222, fonction 01 ;
- les opérations patrimoniales concernant le projet sus-indiqué sont inscrites en opérations d'ordre à l'article 2031/fonction 820 pour un montant de 1 637 390 € ;
- le virement provenant de la section de fonctionnement est inscrit pour 155 528 € au chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » ;
- enfin la diminution des dépenses et les nouvelles recettes permettent de diminuer l'emprunt à l'article 1641 « emprunts » de 2 976 028 €.

x Les dépenses d'investissement

- au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées », les crédits sont en diminution de 278 466 €, liée notamment aux travaux concernant le giratoire de la Boissière qui sont différés (-260 000 €), l'étude voie d'accès au port également différée (-10 000 €) et les travaux d'aménagement des abords du collège de Plounéour-Ménez moins importants que prévus (-39 231 €) ;
- au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », les crédits diminuent de 61 542 € ce qui correspond notamment, à des ajustements de crédits par rapport aux réalisations et aux prévisions budgétaires. Ainsi, -62 542 € à l'article 2145/fonction 822, les travaux des arrêts de bus de Keriven et de l'Espace aquatique sont moins importants que prévus et les travaux concernant l'arrêt de bus Kergariou sont reportés ;
- des crédits sont proposés à l'article 2135 « Installations générales » pour la somme de 15 000 €, dont l'installation de système d'alarme pour les locaux de Morlaix Communauté, des bornes pour les voitures électriques... ;
- à l'article 2183 « Matériel de bureau et informatique », une diminution de crédits de 14 000 € sur l'ensemble des crédits. L'achat de matériel informatique pour le service Eau et Assainissement nécessite un crédit de 11 000 € ;
- Les travaux de réfection de la toiture de la Manufacture seront différés à 2019 ; Il est ainsi proposé de diminuer les crédits de 2 000 000 € (article 2313/fonction 020) ;
- sur ce chapitre budgétaire, les travaux de réparation de la piste de l'aéroport ne seront pas réalisés en 2018. Il est proposé de réduire les crédits de 100 000 € ;
- par ailleurs, il est proposé de passer les travaux pour le parking du pôle d'échanges multimodal prévus en TTC, en HT, soit 226 469 € au lieu de 271 763 € initialement prévus (article 2315/fonction 820) ;
- au chapitre 041, les crédits prévus à l'article 2315/fonction 820 pour 1 637 390 € correspondent aux opérations patrimoniales permettant ainsi de récupérer le FCTVA.

Investissement						-914 513,00	-914 513,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire	Libellé		
10	10222	R	01	22	F.C.T.V.A.		268 597,00
16	1641	R	01	22	Emprunts		-2 976 028,00
204	204121	R	822	43	Biens mobiliers, matériels, études	-4 500,00	
204	204132	R	822	43	Bâtiments et installations	-260 000,00	
204	2041411	R	822	43	Biens mobiliers, matériels, études	-50 000,00	
204	2041412	R	01	22	Subventions équipement aux communes	163 265,00	
204	2041412	R	72	42/310	Subventions équipement aux communes	2 000,00	
204	2041412	R	72	42/310/7LOGETAT	Subventions équipement aux communes	40 000,00	
204	2041412	R	820	43	Subventions équipement aux communes	-39 231,00	
204	204172	R	72	42/310/7LOGETAT	Subventions équipement aux communes	-20 000,00	
204	20422	R	72	42/310/7LOGETAT	Subventions équipement de droit privé	-20 000,00	
204	20422	R	72	42/310/42/7LOGTPLH	Subventions équipement de droit privé	-90 000,00	
20	2051	R	020	24	Concessions et droits similaires, logiciels	-28 000,00	
21	21318	R	95	34/414002	Autres bâtiments publics	-1 725,00	
21	2135	R	020	21	Installations générales, aménagements des constructions	15 000,00	
21	2145	R	822	43	Construction sur sol d'autrui	-62 542,00	
21	2183	R	020	24	Matériel de bureau et informatique	-30 000,00	
21	2183	R	811	24	Matériel de bureau et informatique	11 000,00	
21	2183	R	812	24	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	
21	2188	R	95	34/414002	Autres immobilisations corporelles	1 725,00	
23	2313	R	020	21/414004TTC	Travaux en cours Manufacture	-2 000 000,00	
23	2313	R	90	21	Construction en cours	41 000,00	
23	2313	R	90	21	Construction en cours	-46 401,00	
23	2313	R	95	34	Construction en cours	-41 000,00	
23	2313	R	524	42/330	Travaux en cours gens du voyage	7 800,00	
23	2315	R	90	21/130	Installations, matériel et outillages techniques	-100 000,00	
23	2315	R	820	45/82001	Installations, matériel et outillage techniques	-271 763,00	
23	2315	R	820	45/82001/PARK	Installations, matériel et outillage techniques	226 469,00	
021	021	O	01	22	Virement de la section de fonctionnement		155 528,00
041	2031	O	820	45/82005	Opérations patrimoniales		1 407 924,00
041	2031	O	820	45/82001	Opérations patrimoniales		39 748,00
041	2031	O	820	82001	Opérations patrimoniales		124 104,00
041	2031	O	820	82002	Opérations patrimoniales		65 614,00
041	2315	O	820	45/82005	Opérations patrimoniales	1 407 924,00	
041	2315	O	820	45/82001	Opérations patrimoniales	163 852,00	
041	2315	O	820	45/82002	Opérations patrimoniales	65 614,00	

➤ Budget annexe Immobilier

- ✓ Section de fonctionnement : -3 098 €

Il convient de prévoir des ajustements de crédits en dépenses compte tenu des réalisations en cours : 5 000 € supplémentaires au compte 60612/fonction 90 (énergie/électricité pour la pépinière d'entreprises).

Le virement à la section d'investissement est diminué de 8 098 € et en recettes, la participation du budget général au budget immobilier de 50 000 € est supprimée compte tenu des nouvelles recettes inscrites en investissement.

- ✓ Section d'investissement : - Dépenses : 210 349 €
- Recettes : 319 681 €

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de la prise de compétences Eau et Assainissement, le SEA (service Eau et Assainissement) occupe le bâtiment Edulang situé 3 rue Yves Le

Guyader à Morlaix. Le bâtiment destiné à la location a été acquis par le budget Immobilier. Compte-tenu de son occupation à 100 % par le SEA, il est proposé de le transférer au budget annexe Eau DSP à sa valeur nette comptable qui s'élève à 413 209,82 € HT.

Il est proposé d'inscrire une recette complémentaire de 243 209 € HT au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » (170 000 € déjà inscrits au BP 2018).

Par ailleurs, une subvention de l'État au titre du contrat de ruralité a été notifiée pour un montant de 600 000 € concernant l'acquisition et la réhabilitation du bâtiment Orange/Viséo.

Ainsi, ces deux recettes d'investissement permettent de réduire l'emprunt de 518 430 € et d'inscrire une somme de 168 525 € en dépenses imprévues (chapitre 020 « Dépenses imprévues »).

Fonctionnement						-3 098,00	-3 098,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire /service	Libellé	Dépenses	Recettes
77	7718	R	90	34/111	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 338,00
77	773	R	90	34/111	Mandats annulés sur exercice antérieur		1 740,00
77	774	R	O1	34	Subventions exceptionnelle		-50 000,00
011	60612	R	90	34/111	Energie, électricité	5 000,00	
O23	O23	O	O1	22	virement à la section d'investissement	-8 098,00	
042	777	O	90	34/162	Quote-part des subventions investissement transférée au compte de résultat		41 824,00

Investissement						210 349,00	319 681,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire /service	Libellé	Dépenses	Recettes
13	1311	R	90	34/122	Subvention Etat contrat de ruralité		600 000,00
O20	O20	O	O1	22	Dépenses imprévues	168 525,00	
O21	O21	O	O1	22	virement à la section de fonctionnement		-8 098,00
O24	O24	R	90	34/162	Bâtiment Ex-Edulang HT		243 209,00
16	1641	R	O1	221	Emprunt		-518 430,00
16	165	R	90	111	Dépôts et cautionnements reçus		3 000,00
O40	13912	O	90	34/162	Subventions investissement transférées au compte de résultat (Région)	20 912,00	
O40	13913	O	90	34/162	Subventions investissement transférées au compte de résultat (Département)	20 912,00	

➤ Budget annexe Parc d'activités économiques

Il convient de prévoir des crédits d'études sur la ZAE de Kerangoff (12 000 €), le financement est assuré par une diminution des crédits d'études sur la ZAE de Kerinec.

Fonctionnement						0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/an tenne	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6045	R	90	9-Kérinec	Achats d'études et de prestations	3 800,00	
011	605	R	90	9-Kérinec	Achats de matériel équipements et travaux	-3 800,00	
011	6045	R	90	9-Kérangoff	Achats d'études et de prestations	12 000,00	
011	605	R	90	9-Kérinec	Achats de matériel équipements et travaux	-12 000,00	

➤ **Budget annexe Parc d'activités de Keriven**

Il convient de prévoir des crédits d'études pour l'extension de la zone de Keriven (22 750 €). Le financement est assuré par une diminution des crédits de travaux.

Fonctionnement						0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/ antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6045	R	90	9-KERIV3	Achats d'études et de prestations	22 750,00	
011	6015	R	90	9-KERIV3	Terrains à aménager	-22 750,00	

➤ **Budget annexe Transports**

- ✓ Section de fonctionnement : - 14 544 €

Des ajustements de crédits sont nécessaires afin de tenir compte des évolutions du service : la création de courses supplémentaires pour la ligne 30 Morlaix/Lannion pendant l'été (21 718 €) et la convention définitive établie avec la Région Bretagne (24 210 €).

Des crédits supplémentaires sont également prévus pour la communication, concernant la mise en place de prestations dans le cadre de la campagne de communication du nouveau réseau de transport (28 142 €).

Le financement est assuré notamment, par une diminution des crédits dans le cadre de la délégation de service public (- 85 653 €).

- ✓ Section d'investissement : - Dépenses : 205 506 €
- Recettes : 141 950 €

Dans le cadre de l'acquisition d'un bus hybride et d'un mini-bus, il est proposé de prévoir le versement d'un acompte de 30 % à la commande soit 140 950 € (article 238). Parallèlement cette somme est déduite du compte 2156 « matériel de transport d'exploitation ».

Des travaux d'aménagement d'un portique et d'une passerelle pour l'accueil du bus hybride sont également prévus pour 48 200 € sur le compte 2131.

Fonctionnement						-14 544,00	-14 544,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé		Dépenses	Recettes
011	61551	R	43	Entretien matériel roulant		3 000,00	
011	6224	R		Rémunération des transitaires		45 683,00	
011	6237	R	001	Communication		28 142,00	
65	6541	R		Admission en non valeur		320,00	
65	65734	R	43	Subventions aux communes (transport piscine)		-7 036,00	
65	6574	R	43/DSPT	Subvention (révision de prix)		-85 653,00	
74	7474	R		Participation des communes			3 700,00
77	774	R	22	Subvention Budget Principal (Région Bretagne)			-18 244,00
042	6811	O	22	Dotation aux amortissements		1 000,00	

Investissement						205 506,00	141 950,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé		Dépenses	Recettes
21	2131	R	43/DSPT	Bâtiments (dépenses HT)		48 200,00	
21	2145	R	43/DSPT	Constructions sur sol d'autrui		3 606,00	
21	2156	R	43/DSP	Matériel de transport d'exploitation		-140 950,00	
21	2182	R	43/DSPT	Matériel de transport (dépenses HT)			
21	2182	R	43/DST	Matériel de transport (dépenses TTC)			
21	2184	R	43/DSPT	Mobilier		7 000,00	
21	2188	R	43/DSPT	Autres immobilisations corporelles (HT)		5 750,00	
23	238	R	43/DSP	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles		140 950,00	
040	28182	O	43/DSP	Immobilisations corporelles véhicules de transport			1 000,00
041	2156	O	44/DSP	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles		140 950,00	
041	238	O	45/DSP	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles			140 950,00

NB : le vote de la section investissement du BP 2018 en sur-équilibre permet la présentation de la DM en sous-équilibre

➤ **Budget annexe Ports**

Il convient de prévoir la dotation aux amortissements et d'inscrire un crédit complémentaire de 2 100 €.

Fonctionnement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
042	6811	O	22	Dotation aux amortissements	2 100,00	
023	023	O	22	Virement à la section d'investissement	-2 100,00	

Investissement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
040	28154	O	22	Amortissement matériel industriel		2 100,00
021	021	O	22	Virement de la section de fonctionnement		-2 100,00

➤ **Budget Eau DSP**

- ✓ Section de fonctionnement : 10 435 €

Il convient de procéder à des virements de crédits avec notamment une inscription budgétaire de 82 000 € à l'article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement » provenant de l'article 6287 « remboursement de frais ».

- ✓ Section d'investissement : 10 435 €

Dans le cadre de l'acquisition du bâtiment ex-Edulang auprès du service Immobilier, il est proposé d'inscrire un crédit de 413 210 € HT (valeur nette comptable) à l'article 21315 « Bâtiments administratifs ».

L'équilibre de la section investissement est réalisé par une diminution de crédits de 369 775 € (article 2315 – Immobilisations en cours).

Fonctionnement					10 435,00	10 435,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
O13	64198	R	61	Autres Remboursement		1 300,00
70	704	R	61	Remboursement de travaux		4 300,00
70	7083	R	61	Locations diverses		22 700,00
70	7084	R	61	Remboursement de personnel		-17 865,00
67	673	R	61	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 000,00	
011	6061	R	61	Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 000,00	
011	6066	R	61	Carburant	5 000,00	
011	611	R	61	Sous-traitance générale	25 000,00	
011	6132	R	61	Locations immobilières		
011	6135	R	61	Locations mobilières	1 000,00	
011	61523	R	61	Entretien et réparations réseaux	5 000,00	
011	61528	R	61	Entretien et réparations autres	3 000,00	
011	617	R	61	Etudes et recherches	-71 700,00	
011	6228	R	61	Divers	100,00	
011	6236	R	61	Catalogues et imprimés	20 600,00	
011	6287	R	61	Remboursement de frais	-80 000,00	
012	6215	R	61	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	82 000,00	
023	023	O	22	Virement de crédits à la section investissement	10 435,00	

Investissement					10 435,00	10 435,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2051	R	61	Concessions, licences, logiciels	-130 000,00	
21	21315	R	61	Bâtiments administratifs	413 210,00	
21	2154	R	61	Matériel industriel	15 000,00	
21	2182	R	61	Matériel de transport	82 000,00	
23	2315	R	61	Installations, matériel et outillage techniques	-369 775,00	
O21	O21	O	22	Installations, matériel et outillage techniques		10 435,00

➤ Budget Eau Régie

Il convient de procéder à des virements de crédits :

- ✓ en fonctionnement, une inscription de 30 000 € est notamment prévue à l'article 6061 « fournitures non stockables, eau, énergie) ;
- ✓ en investissement une somme de 12 000 € est prévue à l'article 2051 « Acquisition de logiciels », cela concerne l'achat d'un module « encaissement/régie de recettes » pour la mensualisation des paiements.

Fonctionnement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
67	673	R	63	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 000,00	
011	6061	R	63	Fournitures non stockables (eau, énergie)	30 000,00	
011	6063	R	63	Fournitures d'entretien et petit équipement	5 000,00	
011	611	R	63	Sous-traitance générale	-15 000,00	
011	6135	R	63	Locations mobilières	3 000,00	
011	61521	R	63	Entretien et réparations bâtiments publics	5 000,00	
011	61528	R	63	Entretien et réparations autres	2 000,00	
012	6215	R	63	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	18 000,00	
011	6287	R	63	Remboursement de frais	-56 000,00	

Investissement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2051	R	63	Concessions, droits similaires, logiciels	12 000,00	
21	21561	R	63	Service de distribution d'eau	50 000,00	
21	2157	R	63	Agencement et aménagements matériel et outils industriels	10 000,00	
23	2315	R	63	Installations, matériel et outillage techniques	-72 000,00	

➤ Budget Assainissement DSP

Il convient de procéder à des virements de crédits :

- ✓ en fonctionnement, à l'article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement » une inscription de 39 000 € est inscrite pour les frais de personnel 2017/2018 des services supports avec redéploiement des crédits prévus initialement à l'article 6287 « remboursement de frais ».
- ✓ en investissement, une somme de 55 000 € est inscrite pour l'acquisition de la station d'épuration des eaux usées de Guerlesquin

Fonctionnement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
011	611	R	62	Sous-Traitance générale	45 000,00	
011	61528	R	62	Entretien autres	-3 000,00	
011	618	R	62	Divers	100,00	
011	6226	R	62	Honoraires	-2 000,00	
011	6287	R	62	Remboursement de frais	-80 100,00	
011	6288	R	62	Divers Autres	-1 000,00	
67	673	R	62	Titres annulés sur exercice antérieur	2 000,00	
012	6215	R	62	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	39 000,00	
Investissement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
21	21311	R	62	Bâtiments d'exploitation	55 000,00	
21	21562	R	62	Matériel d'exploitation service assainissement	1 000,00	
21	2184	R	62	Mobilier	1 000,00	
21	21532	R	62	Réseaux d'assainissement	-2 000,00	
23	2315	R	62	Installations, matériel et outillage technique	-55 000,00	

➤ **Budget Assainissement Régie**

Il convient de procéder à des virements de crédits :

- ✓ en fonctionnement, à l'article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement » une inscription de 17 000 € est inscrite pour les frais de personnel 2017/2018 des services supports avec redéploiement des crédits prévus initialement à l'article 6287 « remboursement de frais ».

Fonctionnement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
66	6615	R	64	Intérêts des comptes courants et de dépôt	1 500,00	
66	6618	R	64	Intérêts des autres dettes	9 000,00	
67	673	R	64	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 000,00	
011	6062	R	64	Produits de traitement	10 000,00	
011	6066	R	64	Fournitures de carburants	1 000,00	
011	61558	R	64	Entretien et réparations autres biens mobiliers	5 000,00	
011	617	R	64	Etudes et recherches	2 000,00	
011	627	R	64	Services bancaires et assimilés	1 500,00	
011	6287	R	64	Remboursement de frais budget principal	-55 000,00	
012	6215	R	64	Personnel affecté par la collectivité rattachement	17 000,00	

Investissement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
16	1641	R	64	Emprunts		2 200 000,00
16	1641	R	64	Emprunts	-40 000,00	
16	1678	R	64	Autres emprunts et dettes		-2 200 000,00
16	1678	R	64	Autres emprunts et dettes	40 000,00	
21	21551	R	64	Bâtiments d'exploitation	20 000,00	
21	2181	R	64	Installations générales, agencements	2 000,00	
21	21532	R	64	Réseaux d'assainissement	-22 000,00	

➤ **Budget annexe SPANC**

Il convient de procéder à des virements de crédits :

- ✓ en fonctionnement, à l'article 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement » une inscription de 19 500 € est inscrite pour les frais de personnel 2017/2018 des services supports avec redéploiement des crédits prévus initialement à l'article 6287 « remboursement de frais ».

Fonctionnement					0,00	0,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
011	611	R	52	Sous-Traitance générale	500,00	
011	6287	R	62	Remboursement de frais	-19 500,00	
011	6251	R	62	Voyages et déplacements	-500,00	
012	6215	R	23	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	19 500,00	

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables applicables au budget principal (instruction comptable M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instructions comptables M4, M43 et M49) ;

Vu les crédits ouverts au budget primitif de Morlaix Communauté adopté par délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2018 ;

Vu la délibération D18-100 du 2 juillet 2018, relative à la décision budgétaire modificative n°1,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 octobre 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la décision budgétaire n° 2.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Jean-Paul Vermot, Thierry Desmarres et Marc Rousic ne participent pas au vote).

Délibération D18-193

Objet : Remboursement des charges de personnel au budget général par les budgets annexes Eau et Assainissement

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Penneec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Était absente excusée : **Botsorhel** : Valérie Le Denn

Les services supports de Morlaix Communauté interviennent chaque année pour les budgets Eau et Assainissement. Ainsi les agents du service de la commande publique, du service communication, de la Direction des Affaires financières, de la Direction générale et de la Direction du pôle Environnement, de la Direction des Ressources humaines, du service des Affaires juridiques et générales et du service des Systèmes d'information, contribuent au bon fonctionnement des services Eau et Assainissement.

Ces dépenses de personnel sont prises en charge en totalité par le budget général et sont donc à répercuter sur les budgets annexes Eau et Assainissement.

Il est proposé de décider que le remboursement se fera sur la base du ratio défini en 2017, soit à hauteur de 10 % de la totalité de ces dépenses de personnel et sur la base de deux décomptes par an, établis à la fin de chaque semestre.

Par ailleurs, ces charges de personnel concernent tous les budgets Eau et Assainissement, et seront donc à répartir dans les budgets selon la règle établie par l'assemblée délibérante pour l'affectation des charges partagées entre les budgets Eau DSP, Eau régie, Assainissement collectif DSP, Assainissement collectif régie et Assainissement non collectif régie.

La délibération du Conseil de Communauté D18-054 du 26 mars 2018 fixe la répartition de ces charges.

Pour indication les charges de personnel des services supports (rémunérations brutes + charges employeurs des 32 postes concernés) se montent à 740 592,74 € pour le 1^{er} semestre 2018.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 octobre 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le remboursement des charges de personnel des services support de Morlaix Communauté par les budgets Eau et Assainissement,**

- de fixer le taux d'intervention des services supports au profit des budgets Eau et Assainissement à 10 % de la masse salariale des postes concernés,
- d'approuver le principe du remboursement semestriel,
- d'approuver l'application de la clé de répartition entre les budgets Eau et Assainissement votée par le Conseil de Communauté et actualisée chaque année.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-194

Objet : Convention avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Penneç **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Était absente excusée : **Botsorhel** : Valérie Le Denn

Sur le territoire de Morlaix Communauté, l'agriculture est un secteur clé de l'économie locale.

Le diagnostic agricole réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H a permis de rappeler le poids de l'agriculture, tant en matière économique, que d'occupation du territoire :

- **633 exploitations agricoles** ;
- **une surface agricole utile** de 40 404 ha, représentant **59 % du territoire** ;
- **des emplois directs à la production au nombre de 1156 UTH** :
 - ✓ 960 chefs d'exploitation ;
 - ✓ 464 salariés (équivalent temps plein) :
 - x ces emplois représentent **8.4 % des emplois directs à la production du département** (**);
 - x **les entreprises agroalimentaires implantées sur le territoire** représentent quant à elles **526 emplois** supplémentaires ;
 - x **plus globalement, les emplois totaux liés à l'agriculture** sont au nombre de **1 560**, soit **12 % des emplois du territoire**. À l'échelle finistérienne, ce ratio n'est que de **5 %** (**);
- à l'image de l'agriculture bretonne, **l'agriculture sur le territoire de Morlaix Communauté est multiple**. Les ateliers principaux sont à dominance laitière et légumière, les ateliers secondaires à dominance viande bovine et légumière. L'ensemble de ces productions représentent un **chiffre d'affaires de 206 millions d'euros**, soit près de **10 % du chiffre d'affaires agricole départemental** (**).

(*) Diagnostic Agricole 2018

(**) Source : Chiffres clés de l'agriculture – Edition 2017 – Chambre d'Agriculture

Le projet de convention-cadre a pour objet :

- de formaliser les relations entre les parties pour :
 - ✓ favoriser la mise en place d'actions conjointes entre Morlaix Communauté et la Chambre d'Agriculture,
 - ✓ renforcer l'animation, la synergie, la mise en réseau des acteurs du territoire ;
- de préciser les engagements respectifs des parties ;
- de fixer les conditions de leur mise en œuvre.

Il est proposé d'axer prioritairement le partenariat autour des thèmes suivants :

- économie, emploi et attractivité des métiers,
- aménagement du territoire, foncier et le bâti agricole,
- qualité de l'environnement,
- air, climat et énergie,
- alimentation,
- communication.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 22 octobre 2018,

Le Conseil de Communauté est invité :

- à approuver la convention cadre pluriannuelle de partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne,
- à autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Marc Madec précise que le PLUi-H intègre bien évidemment tout ce qui a été donné dans ses grandes lignes par Yves Moisan. Marc Madec veut évoquer un sujet revenu souvent dans les réunions publiques : la question du foncier agricole, à laquelle il faudra réfléchir au niveau communautaire. La discussion qui s'entame avec la Chambre d'agriculture par cette formalisation devra nécessairement aller plus loin, si la communauté veut réaliser ses actions en matière de bilan de territoire.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-195

Objet : ART Mobilité - Subvention exceptionnelle 2018

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Était absente excusée : **Botsorhel** : Valérie Le Denn

La plate-forme Mobilité du Pays de Morlaix est un dispositif solidaire visant à développer l'autonomie et une mobilité inclusive pour les personnes en situations précaires identifiées par les opérateurs sociaux, de l'emploi et de la formation. L'ART en coordonne son animation locale.

La centrale mobilité propose du transport à la demande, du transport collectif ou de la location de véhicule. Pour son fonctionnement, la plate-forme s'appuie sur un Atelier Chantier d'Insertion permettant d'accompagner dix personnes en contrat à durée déterminée d'insertion, qui assurent les missions de chauffeurs et entretien des véhicules.

En 2017, 340 personnes ont pu être accompagnées par la plate-forme et donc retrouver un emploi ou une formation. La plate-forme permet ainsi à 189 entreprises du Pays de Morlaix que leurs salariés soient véhiculés. Le dispositif intervient sur l'ensemble du Pays de Morlaix ; 74 % des bénéficiaires étaient issus de Morlaix communauté en 2017.

Morlaix communauté accompagne l'association dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat en lui apportant un soutien financier de 40 000 € par an.

Cependant, en 2018, l'association a dû faire face à plusieurs difficultés qui n'avaient pas pu être anticipées dans le budget prévisionnel:

- ✓ la hausse du prix des carburants, bien plus importante que celle envisagée, a eu un impact significatif sur les charges de fonctionnement ;
- ✓ l'investissement dans l'achat des 21 véhicules C1, a engendré des frais mécaniques liés à un défaut constructeur (problème d'injecteur) et a nécessité l'adhésion à un complément d'assurance remorquage pour chaque véhicule ;
- ✓ la plate-forme a été victime pendant l'été 2018 d'actes de vandalisme, à savoir l'incendie de trois véhicules et un vol de scooter sur le parking longue durée de la gare de Morlaix ;
- ✓ le fournisseur pour la construction et le suivi du site internet de la plate-forme a déposé le bilan. Or ce site ne correspond en aucun cas au cahier des charges initial. Le développement des actions et le rayonnement de la plate-forme, jusqu'au niveau régional, nécessite de travailler cet axe de communication.

Ces difficultés conduisent l'association à solliciter une subvention complémentaire exceptionnelle de 5 000 € pour l'année 2018.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 22 octobre 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 5 000 € en faveur de l'association ART dans le cadre de sa mission Plate-forme de Mobilité du Pays de Morlaix.

Marie-Simon Gallouédec souligne le travail de l'ART à tous les niveaux : accompagnement, chantiers d'insertion, mobilité... C'est un partenaire indispensable.

D'où l'importance de les accompagner dans les moments difficiles, confirme Thierry Piriou.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-196

Objet : Dispositif « Solidarité inondations entreprises » (commerçants, artisans)

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouédec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-**

Martin-des-Champs : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Était absente excusée : **Botsorhel** : Valérie Le Denn

Les commerçants-artistes du centre-ville de Morlaix et de quelques communes environnantes ont été lourdement touchés par les sévères intempéries du 3 juin 2018. Certaines entreprises ont connu de gros dégâts, touchant les agencements, le mobilier, matériel, les marchandises en stock et leur exploitation.

Des échanges ont eu lieu au cours de l'été avec les acteurs publics et consulaires afin d'évaluer la situation et de rechercher des mesures d'accompagnement. L'état des lieux a permis d'établir que:

- ✓ l'état de catastrophe naturelle ne permet pas aux entreprises sinistrées d'être indemnisées en totalité par leur assurance (10 % de franchise en moyenne),
- ✓ les pertes de ces entreprises correspondent à des dégâts matériels et aussi à des pertes de stocks et d'exploitation.

Une convention de partenariat avec la Région Bretagne, approuvée le 29 mai 2017 par le Conseil de Communauté, a été signée en juin 2017. L'un des enjeux majeurs identifié dans le cadre du partenariat renforcé est le maintien et le développement des très petites entreprises du commerce et de l'artisanat.

Un travail a été mené en partenariat avec la Région pour la mise en place d'un dispositif dont pourrait bénéficier une trentaine d'entreprises recensées par nos partenaires consulaires.

Le dispositif proposé, « Solidarité Inondations entreprises », a pour vocation de soutenir les entreprises sinistrées suite aux inondations du 3 juin 2018, dans les communes ayant été reconnues en état de catastrophe naturelle. Il cible les entreprises commerciales et artisanales indépendantes. Le niveau de subvention proposé est limité à 50 % du reste à charge (plancher subventionnable de 1 000 € HT), supporté par l'entreprise sous la forme d'une subvention d'un montant maximal de 10 000 €.

Le dispositif dont le détail est joint en annexe, est financé à parité entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté (sous réserve de l'accord du Conseil régional). Il sera porté par Morlaix Communauté et son financement sera assuré avec un abondement de la Région Bretagne.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 22 octobre 2018,

Vu l'accord de principe de la Région Bretagne,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- ✓ **d'approuver la mise en place du dispositif « Solidarité inondations entreprises » co-financé à part égale entre Morlaix Communauté et la Région Bretagne (sous réserve de l'accord du Conseil régional),**
- ✓ **de donner délégation au Bureau communautaire pour l'attribution des aides relevant dudit dispositif,**
- ✓ **de doter le fonds de 120 000 euros avec reversement de la quote-part régionale à hauteur de 50 % des montants engagés dans la limite du fonds global doté de 120 000 €.**

Agnès Le Brun est heureuse de voir ce bordereau arriver ce soir. Au moment des inondations, la Région Bretagne s'est manifestée très rapidement, y compris dans sa volonté d'accompagner ; ce bordereau concrétise cette promesse. Il est vrai que cela n'a pas été très rapide. Certains commerçants s'inquiétaient d'un blocage. On peut aussi comprendre que cela prend du temps, mais il est certain que plusieurs commerçants, particulièrement les plus petits, sont encore en grande difficulté et que cet argent sera bienvenu.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-197

Objet : Guerlesquin : Petite cité de caractère et site patrimonial remarquable

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absentes excusées : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Taulé** : Annie Hamon

La commune de Guerlesquin est labellisée Petite cité de caractère, marquant ainsi son attachement à la valorisation de son patrimoine et à sa dynamique touristique.

La charte de qualité des petites cités de caractère, adoptée le 8 juin 2018, a inscrit au titre des critères d'homologation la création d'un SPR (site patrimonial remarquable)

L'objectif du SPR est de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager. Cette procédure, instaurée par la loi du 7 juillet 2016, remplace les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Cette procédure concerne par ailleurs des territoires variés : villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur du patrimoine présentent, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Deux étapes sont à distinguer :

- ✓ tout d'abord la définition et le classement du périmètre du SPR. Pour ce faire, une étude préalable (soumise à enquête publique) est conduite par la collectivité compétente en matière de plan local d'urbanisme, en partenariat avec la commune et l'État,
- ✓ ensuite l'élaboration d'un document de gestion, prenant la forme soit d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur, soit d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (lui-même composé d'un rapport de présentation et d'un document réglementaire).

La commune de Guerlesquin a délibéré le 27 juin 2018 pour mettre en œuvre le processus permettant d'aboutir à la mise en place du SPR.

La communauté d'agglomération étant compétente en matière de plan local d'urbanisme, il lui revient, en étroite collaboration avec la commune, d'initier cette démarche qui s'appuiera sur un large partenariat (DRAC, architecte des Bâtiments de France...), nécessitera une méthodologie et des moyens adaptés et fera l'objet des demandes de financements pouvant être mobilisés.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'engager la communauté, aux côtés de la commune et dans le champ de compétences qui est juridiquement le sien, dans cette démarche de création d'un SPR.

Gildas Juiff remercie Yves Moisan et Bruno Le Lan, représentant Morlaix Communauté et de la Maison du Tourisme, d'avoir été présents à la commission de contrôle du 18 octobre. La commission nationale se réunissant au mois de décembre, la délibération de Morlaix Communauté était très attendue. Les membres de la commission ont passé une journée entière à Guerlesquin et ont pu apprécier le projet de revitalisation et le travail mené. Mais cela devient de plus en plus lourd. L'ABF et le CAUE, également présents, ont appuyé dans le sens du maintien de l'homologation. Gildas Juiff remercie également pour la présentation rapide de cette délibération.

C'est la moindre des choses, répond Thierry Piriou, car la communauté ne peut pas de permettre de perdre un pôle d'attractivité, et une petite cité de caractère en est un, important. Morlaix Communauté est sollicitée pour accompagner Guerlesquin dans cette démarche qui n'est pas simple, qui demande du travail et des dépenses à assumer, mais Thierry Piriou est heureux que les services de Morlaix Communauté puissent le faire.

Marc Madec rappelle qu'il y a eu des demandes de certaines communes pour des accompagnements dans la revitalisation des centres-bourgs, et pense qu'il serait bon de croiser ces éléments qui s'inscrivent dans une démarche votée dans le PADD du PLUi-H, afin d'évaluer ce que cela représente pour Morlaix Communauté en matière de travail et de coût.

Remarque pertinente, souligne Thierry Piriou, car Morlaix Communauté accompagne aujourd'hui Guerlesquin dans un cadre particulier de labellisation mais aussi il est important de souligner la question des communes lauréates aux différents appels à projets de redynamisation des centres-bourgs. Thierry Piriou a signé les conventions d'accompagnement de ces projets. Il lui semble important aujourd'hui que la collectivité et ses services travaillent sur la manière dont Morlaix Communauté peut accompagner les communes concernées et potentiellement les communes qui vont prétendre à concourir au prochain appel.

Yvon Le Cousse répond qu'aujourd'hui, les services de Morlaix Communauté n'ont tout simplement pas la compétence technique pour mener des accompagnements qui supposent des connaissances approfondies et opérationnelles d'architecture et d'urbanisme. On peut penser que ce sujet particulier de Guerlesquin doit rentrer, comme l'a dit Marc Madec, dans une stratégie globale de Morlaix Communauté. C'est la thématique des centralités qui va se concrétiser dans le projet de territoire et dans un réseau qu'il faut espérer important de centralités revitalisées.

Christian Le Manach estime que c'est à travers le PLH et le PLUi-H que l'on va pouvoir bien cibler les actions à mettre en œuvre pour les centres-bourgs, notamment par une aide à l'habitat, une aide à la restauration des maisons vacantes, l'aide à l'habitat privé. C'est à travers ces actions là que l'on arrivera à valoriser les centres-bourgs et le centre-ville de Morlaix. La labellisation est une chose, les quatre villes en projet de revitalisation, autre chose. Les 27 villes ou bourgs de la communauté sont à revitaliser à travers ces actions à appuyer de la manière la plus forte possible.

Thierry Piriou pense que le PLH demande un travail quotidien et volontaire des élus pour faire avancer les sujets. Cela ne dépend que des élus.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-198

Objet : Association SE/cW - Subventions de fonctionnement et d'investissement 2018

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéololé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-**

Martin-des-Champs : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absentes excusées : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Taulé** : Annie Hamon

Exposé :

Le cinéma d'art et d'essai La Salamandre, le Théâtre de l'Entresort, l'atelier Catalyse, l'association de musiques actuelles WART et se sont regroupés dans une association baptisée SE/cW, depuis le 26 janvier 2012. Cette association porte aujourd'hui un projet de création d'un équipement culturel pluridisciplinaire, à la croisée du spectacle vivant, de la musique et du cinéma.

Par la nature de ses activités, le projet SE/cW conforte le projet communautaire de dynamiser l'activité et l'image du territoire, de stimuler son rayonnement régional et international, et de renforcer son attractivité. Cet équipement s'intègre également dans le projet de reconversion de la Manufacture des tabacs pour faire de cette friche industrielle à la fois un quartier de ville et un totem du territoire autour des industries créatives.

Propriétaire des lieux, Morlaix Communauté a confié à l'association SE/cW, via un bail emphytéotique, la responsabilité foncière des bâtiments R, O, Q et N autour de la cour des Magasins, soit un ensemble immobilier de 5 943 m².

Ce projet de nouvel équipement culturel innovant consiste en :

- ✓ trois salles de cinéma (50, 100 et 150 places) ;
- ✓ un espace de spectacle vivant (créations, répétitions, formation, découverte, spectacles), dont une salle de spectacle de 900 places debout (200 places assises, avec gradins rétractables), 2 studios de répétition, 3 loges et 1 atelier ;
- ✓ des espaces d'accueil et des locaux administratifs et techniques mutualisés (24 postes de travail) ;
- ✓ un café-restaurant avec une capacité de 100 couverts.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet en cœur de ville - projet qui est d'ailleurs intégré dans le programme porté par la ville de Morlaix et Morlaix Communauté « Action Cœur de ville » - l'association a sollicité la communauté d'agglomération en 2018 pour une subvention d'investissement et une subvention de fonctionnement :

➤ concernant la subvention d'investissement :

Le budget consolidé de l'opération à hauteur de 7,5 millions d'euros, est aujourd'hui en cours de finalisation en lien avec les différents partenaires qui portent ce projet (DRAC, État, Département, Région, Pays et communauté d'agglomération).

L'aide à l'investissement prévue par Morlaix Communauté est actuellement de 1 million d'euros (délibération D15-190 du 16 novembre 2015), étant entendu que 200 000 € ont déjà été versés pour les phases pré-études, études APS, APD et PRO (délibérations D12-174 du 12 novembre 2012, D14-181 du 24 novembre 2014 et D15-190 du 16 novembre 2015). Ces frais d'études constituent un acompte sur l'aide globale à l'investissement envisagée par Morlaix Communauté, enveloppe inscrite dans les politiques contractuelles.

Il est proposé au Conseil de communauté de participer au commencement des travaux pour un montant global de 300 000 € tel qu'inscrit au Budget principal, Culture, article 20422 30001, fonction 30.

➤ concernant la subvention de fonctionnement :

L'association sollicite Morlaix Communauté pour une aide au fonctionnement afin d'accompagner la montée en puissance progressive de ce projet en cœur de ville, pour lequel l'association a l'ambition qu'il soit un chantier ouvert et porteur d'animations.

Ainsi quelques travaux ont permis l'installation d'une cité de chantier pour accueillir les équipes de construction, les architectes et également les artistes et le public. Le SE/cW prévoit la présentation d'une maquette à très grande échelle, des visites de chantier, des rencontres, des actions pédagogiques pour les scolaires, des spectacles, des projections de films et une manifestation pour les plus jeunes « Mom'arts ».

Une première aide au fonctionnement de cette nouvelle association a été attribuée en 2017 à hauteur de 2 500 €, pour l'animation du chartier.

Pour 2018, il est proposé d'accompagner en fonctionnement l'association pour un montant global de 75 000 € afin de :

- ✓ mettre en place une ingénierie de projet visant en particulier à sécuriser l'ensemble des dispositifs juridiques et financiers et ce, en lien avec les demandes formulées par les partenaires financiers ;
- ✓ participer au projet collectif de la Manufacture, tel que stipulé dans le projet de territoire ;
- ✓ mettre en œuvre des actions culturelles au sein de la cité de chantier.

Le Conseil de communauté est invité à

- **approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 300 000 € à l'association SE/cW au titre de l'année 2018,**
- **approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 75 000 € à l'association SE/cW au titre de l'année 2018,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer :**
 - ✓ **la convention financière relative au versement d'une subvention d'investissement de Morlaix Communauté à l'association SE/cW,**
 - ✓ **la convention financière relative au versement d'une subvention de fonctionnement de Morlaix Communauté à l'association SE/cW.**

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Marc Rousic et Thierry Desmarres ne participent pas au vote).

Délibération D18-199

Objet : Nouveau contrat avec Eco-mobilier

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéol** : Guy Poulliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Poulliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absentes excusées : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Taulé** : Annie Hamon

En juin 2014, Morlaix Communauté a signé un contrat avec l'éco-organisme Eco-Mobilier, missionné par les pouvoirs publics pour organiser la collecte et le traitement des DEA (déchets d'équipements et d'ameublements) ou communément appelés mobilier (meubles de salon/séjour/salle à manger, meubles d'appoint, meubles de chambres à coucher, literie, meubles de bureau, de cuisine, de salle de bain, de jardin, sièges).

Suite à cette signature, les déchèteries de Morlaix et Lanmeur ont pu être équipées de bennes spécifiques. En 2017, près de 740 tonnes de mobilier ont été prises en charge intégralement

par Eco-Mobilier, de la collecte au traitement, évitant ainsi la filière de traitement des tout-venant à 109 € HT la tonne.

L'agrément d'Eco-Mobilier a expiré au 31 décembre 2017 et dans l'attente de la nouvelle contractualisation, une continuité du service opérationnel d'enlèvement est maintenue sous réserve de la signature d'un contrat pour l'année 2018. Un autre contrat prendra ensuite le relais pour la période 2019-2023.

Le nouveau contrat type 2018 a fait l'objet de nombreuses discussions en comité de concertation national regroupant les opérateurs et les représentants des collectivités dont Amorce. Des points de litiges ont été très récemment levés suite à l'intervention active d'Amorce (obligation de fréquence d'ouverture des déchèteries, obligation d'un tonnage minimal par benne,...) et le contrat type est désormais en mesure d'être signé, associé à son avenant (levant ainsi les points de litige).

Afin notamment de poursuivre l'équipement en bennes de collecte du mobilier des cinq autres déchèteries, il convient de contractualiser avec Eco-Mobilier sur le nouveau contrat proposé, et son avenant.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 16 octobre 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le contrat territorial pour le mobilier usagé,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant au contrat, après validation du comité de concertation national.**

Guy Pennec précise dans sa présentation que le dispositif évite 85 000 € de coût à Morlaix Communauté (740 tonnes x 109 € HT la tonne). Il rappelle que cette filière n'est pas ouverte aux professionnels ni aux communes, qui doivent se rapprocher de l'éco-organisme Valdélia, lequel peut passer mettre une benne à disposition et la récupérer.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-200

Objet : Schéma directeur Eaux pluviales et étude préalable au transfert de compétence

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Christian Le Manach **Locquirec** : Gwennolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Georges Aurégan, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Françoise Raoult **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absentes excusées : **Botsorhel** : Valérie Le Denn, **Taulé** : Annie Hamon

La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines, constituera une compétence obligatoire des communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020 (article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales).

À ce titre, Morlaix Communauté devra :

1. définir les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif. Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux, destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales ;
2. assurer la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, les contraintes inhérentes à la gestion des eaux de ruissellement doivent être prises en compte dans l'urbanisation actuelle et future du territoire.

Afin de répondre à ces objectifs et de permettre une connaissance et une compréhension globale du fonctionnement du réseau, Morlaix Communauté souhaite réaliser un schéma directeur pluvial visant à :

- > établir un état des lieux du réseau structurant pluvial (mise à jour de plans détaillés) ;
- > connaître le fonctionnement et l'état actuel du réseau EP (analyse hydrologique à l'échelle des bassins versants et analyse hydraulique de fonctionnement des réseaux et ouvrages) ;
- > cibler, comprendre et anticiper les éventuels dysfonctionnements ;
- > étudier les impacts actuels du système d'assainissement pluvial sur le milieu récepteur, et les impacts futurs, en anticipant le développement de l'urbanisation (à + 20 ans) ;
- > initier une démarche de gestion patrimoniale du réseau, et une programmation de travaux éventuels, d'entretien, de réhabilitation ou d'extensions suivant les besoins futurs.

Ce schéma directeur devra s'accompagner d'une étude technique juridique et financière en vue du transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020. S'agissant d'un transfert de charges, un CLECT sera mise en place.

Afin d'assurer le suivi de ce schéma directeur et de préparer le transfert de la compétence, il est proposé le recrutement d'un préfigurateur dans le domaine de l'eau pluviale.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 16 octobre 2018,

Le Conseil de Communauté est invité à approuver :

- **la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales accompagné d'une étude juridique et financière en vue du transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020,**
- **approuver le recrutement d'un préfigurateur dans le domaine de l'eau pluviale.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Thierry Piriou informe ensuite l'assistance que deux questions orales ont été déposées le matin même par la ville de Morlaix et demande à Agnès Le Brun de les présenter.

Agnès Le Brun annonce que la première sera présentée par Marlène Tilly, la deuxième par Christiane Léon.

Questions orales

1) Planning des réunions

Monsieur le Président,

Un certain nombre d'élus n'ont pas pu participer à la dernière réunion du conseil de communauté, qui a eu lieu le mercredi 26 septembre. Cette réunion, initialement prévue le lundi 1^{er} octobre, a été avancée de 5 jours. Les élus n'ont été prévenus de ce changement de date que le lundi 17 septembre, délai de prévenance trop juste pour permettre aux élus ayant déjà pris d'autres engagements de modifier leur agenda.

Il faut par ailleurs relever qu'une réunion de bureau communautaire initialement prévue le lundi 26 novembre a été décalée au mercredi 28 novembre.

Nous avons dans nos communes respectives de nombreuses réunions de travail, de commissions et de conseils municipaux. Nous établissons nos agendas en fonction du planning prévisionnel que les services de Morlaix Communauté nous transmettent, et faisons en sorte de sanctuariser les lundis pour les réunions du bureau communautaire, du conseil des Maires et du conseil de communauté.

Si ce principe devait être remis en cause, nous pourrions considérer qu'il s'agirait d'une atteinte au lien démocratique entre l'intercommunalité et les communes.

Quel engagement pouvez-vous prendre pour respecter ce principe ?

Thierry Piriou reconnaît que deux réunions ont été reportées, ce pour la première fois. Les invitations ont été transmises dans les délais. En aucun cas, cela ne peut remettre en cause la relation qui existe entre les communes et la communauté. Et si cette question se pose pour le simple déplacement de deux réunions, c'est qu'il y a du souci à se faire.

2) Lignes de bus

Monsieur le Président,

À l'occasion de la rentrée scolaire, des parents d'élèves du collège Saint-Augustin et du lycée Notre-Dame du Mur / Le Porsmeur, ont exprimé de vives inquiétudes suite à la modification des parcours des lignes de bus 3 et 4.

À la fin des cours, les élèves de ces établissements doivent en effet cheminer jusqu'à l'arrêt du Pont-Bellec pour prendre le bus. Or, cet arrêt, situé rue du Docteur Prouff sur le trottoir près de l'Imprimerie de Bretagne, n'est pas configuré pour accueillir un grand nombre d'usagers, ce qui pose un problème de sécurité.

En outre, la modification des lignes entraîne des difficultés pour de nombreuses familles, en particulier de Saint-Martin-des-Champs, car leurs enfants ne peuvent pas prendre le bus de la ligne 1 qui passe au Pont-Bellec à 16h31 – la fin des cours étant à 16h35. Ces enfants n'ont d'autre solution que de prendre le bus suivant à 16h48 au Pont-Bellec qui descend au centre-ville de Morlaix puis de prendre une correspondance à 16h55 qui remonte vers le Roudour, ou encore d'attendre le bus de 17h01 au Pont-Bellec. Compte tenu des délais d'attente, il leur est tout autant voire plus intéressant de rentrer à leur domicile à pied. Or, certains parents ont payé les abonnements avant la modification des lignes de bus et ne peuvent être remboursés...

Une réunion a eu lieu le 15 octobre dernier au collège Saint-Augustin pour évoquer ces problèmes.

Par ailleurs, plusieurs personnes âgées résidant dans le secteur de Pors an Trez se plaignent de la suppression de la ligne de bus qui desservait ce quartier.

Enfin, de nombreux riverains, tant plourinois que morlaisiens, de la rue Guy Le Normand et de rues environnantes et du quartier du Pillion réclament la création d'une ligne de bus sur cette route qui relie Plourin-lès-Morlaix à Morlaix.

Quelles solutions sont envisagées par Morlaix Communauté pour répondre à ces préoccupations et ces besoins ?

Thierry Piriou répond que les différents circuits ne sont en place que depuis peu. Un certain nombre de points relatés là sont traités. Thierry Piriou n'est pas en mesure de répondre à cette question arrivée le matin même mais assure être très attentif à ce que la problématique du transport corresponde aux besoins de la collectivité. Il a évoqué la question tout à l'heure en exprimant que l'expérimentation menée sur la ligne Sud doit être pertinente et apporter les réponses aux usagers. Morlaix Communauté veut donc apporter des réponses, en sachant que toutes les réponses apportées qui appelleraient une augmentation du service amèneraient aussi des dépenses supplémentaires, que tous les élus communautaires seraient appelés à voter.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 21h15.